

Ce même ouvrage à d'abord été publié en 2012 sous le titre :
Mesure de l'accessibilité aux infrastructures urbaines pour les adultes présentant des déficiences physiques et produite dans le cadre du projet de maîtrise de Stéphanie Gamache à l'Université Laval (CIRRIIS)

Dépôt légal : 2018
Bibliothèques et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-81496-2 (PDF)

© Centre intégré universitaire en santé et services sociaux de la Capitale-Nationale



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification
CC BY-NC-ND

Cette licence autorise les utilisateurs à télécharger le document et à le partager en citant la source comme suit :

GAMACHE, Stéphanie. (2018) Mesure environnementale de l'accessibilité.
Centre intégré universitaire en santé et services sociaux de la Capitale-Nationale.
ISBN 978-2-550-81496-2 (PDF)

Toute adaptation, même partielle, du contenu est interdite sans autorisation écrite du CIUSSS de la Capitale-Nationale, le document ne peut être utilisé à des fins commerciales.

AUTEURE
Stéphanie Gamache, M. Sc., ergothérapeute
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale

PARTENAIRES
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE
Sylvie Chénard, chef de programme, Programme d'intégration communautaire DP et programme de conduite automobile
Maryse Beaudry, coordonnatrice clinique, Programme d'intégration communautaire DP
Johanne Lapierre, ergothérapeute, Programme d'intégration communautaire DP

CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN RÉADAPTATION ET INTÉGRATION SOCIALE
Israël Dumont, professionnel de recherche
Ernesto Morales, chercheur
Luc Noreau, chercheur

VILLE DE QUÉBEC
Bureau du développement communautaire et social
Service de la gestion des immeubles
Service des stratégies immobilières

Introduction

Conceptualisation théorique et développement

Le fondement de la MEA s'appuie sur les **concepts d'accessibilité**, de **conception universelle**, et du **Modèle de développement humain - Processus de production du handicap** (MDH-PPH).

- **L'accessibilité universelle**¹, d'un point de vue architectural, a pour but d'éliminer les restrictions artificielles (construites) aux opportunités d'utilisation de l'environnement. Les codes de construction et autres législations relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées sont basés sur des normes et des recommandations d'accessibilité universelle. L'accessibilité universelle a pour but d'être bénéfique qu'aux personnes présentant des incapacités. On vise alors à créer des environnements accessibles pouvant inclure des ajouts ou des adaptations. Un exemple serait l'installation d'une rampe d'accès pour accéder à un édifice.
- **La conception universelle**¹ (universal design) est un concept architectural non-absolu sans critères prédéfinis, dont les principes s'adaptent à chaque situation d'utilisation de l'environnement qui n'est pas liée à un pouvoir législatif. Il s'agit d'un processus permettant à diverses populations d'améliorer leur performance, leur santé, leur bien-être et leur participation sociale. La conception universelle, bien qu'elle ne s'inscrive pas dans un cadre législatif au Québec, repose sur un processus politique qui vise le développement d'environnements accessibles pour tous, sans nécessité d'adaptation.¹ Un exemple serait la conception d'une entrée de plain-pied au lieu d'une rampe d'accès. Elle compte sept principes :
 1. utilisation égalitaire;
 2. flexibilité d'utilisation;
 3. utilisation simple et intuitive;
 4. information perceptible;
 5. tolérance pour l'erreur;
 6. effort physique minimal;
 7. dimensions et espace libre pour l'approche et l'utilisation.²
- **Le Modèle de développement humain - Processus de production de handicap (MDH-PPH)** schématise l'interaction entre les facteurs personnels (facteurs identitaires, systèmes organiques, aptitudes), les facteurs environnementaux (sociaux et physiques, entendus comme facilitateurs ou obstacles situés à différentes échelles (micro, méso, macro)) ainsi que les habitudes de vie (activités courantes et rôles sociaux).³ Cette interaction peut résulter en une situation de handicap ou de participation sociale, selon le niveau d'adéquation et de congruence entre ces facteurs. Le MDH-PPH fournit une nomenclature assurant une conceptualisation mutuellement exclusive entre ce qui appartient à la personne et à l'environnement.³ Cette nomenclature offre un langage commun pour des professionnels de divers domaines.

C'est donc à l'aide de ces trois concepts que la MEA a été développée. Ne pouvant développer une mesure de l'environnement construit existant respectant le concept de conception universelle puisqu'il n'existe pas de normes à cet égard, le concept d'accessibilité universelle a été identifié comme adéquat. Dans la mesure du possible cependant, les principes de conception universelle devraient être respectés lorsque les améliorations sont apportées à l'environnement et la considération de l'ensemble des utilisateurs de ce concept demeurent imprégnée dans les libellés de la MEA. Finalement, le MDH-PPH agit à titre de nomenclature, de vocabulaire afin d'assurer une uniformité des termes utilisés et dans un but de faciliter les échanges avec tous types d'individus pouvant bénéficier de l'utilisation de cette mesure.

1. Steinfeld E, Maisei JL. Universal design: Creating inclusive environments. Hoboken, NJ: John Wiley and Sons. 2012.

2. Center for Universal Design. The principles of universal design, Version 2.0. Raleigh, NC: North Carolina State University; 1997.

3. Fougeyrollas P. La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap: Les Presses de l'Université Laval; 2010.

Introduction

Conceptualisation théorique et développement

La sélection des critères proposés dans la MEA a été effectuée à partir de différents guides, recommandations et normes nationales et internationales. Une compilation des données recensées a été faite et les recommandations applicables dans un contexte canadien et répondant le mieux aux besoins des personnes présentant des déficiences physiques, intellectuelles et cognitives ont été retenues. Les recommandations du groupe CSA⁴ (document canadien) ont été retenues comme source principale puisque plus représentatives des avancements possibles en accessibilité et pratiques canadiennes. De plus, les recommandations ISO⁵, de par leur rayonnement (organismes éditeurs de normes contrôlés un groupe d'experts variés) ont aussi été intégrées. Malgré tout, l'ensemble des données recensées dans d'autres sources ont été considérées dans le développement de la MEA et ont été insérées si l'information s'avérait pertinente. La provenance des critères d'évaluation sont présentées pour chacun de ces derniers (exposants associés à la liste de références). Il est aussi à noter qu'une attention particulière a été portée aux recommandations issues de pays nordiques aux conditions climatiques similaires aux nôtres dans la conception de cette mesure.

Utilisateurs

Cette mesure peut être utilisée par des organismes, des institutions, des cliniciens du secteur de la santé, des concepteurs et des responsables de milieux urbains, des chercheurs ou toute personne désireuse d'évaluer une infrastructure urbaine, préalablement à l'identification de modifications permettant un accès équitable à l'environnement construit pour les personnes présentant des déficiences physiques, intellectuelles et cognitives.

L'évaluation d'un environnement à l'aide de cette mesure est préalable à une démarche de bonification de l'environnement. L'utilisation de la MEA doit fournir l'ensemble de l'information recueillie aux organisations concernées afin d'offrir des solutions et en évitant l'utilisation de cotes non analysées ou non détaillées qui pourraient être mal interprétées.

4. Groupe CSA. Conception accessible pour l'environnement bâti. Mississauga, Ontario: Groupe CSA; 2012.

5. ISO. Construction immobilière — Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti. 2011.

Introduction

Description de la Mesure Environnementale de l'Accessibilité

Cette mesure permet l'évaluation d'aménagements du milieu urbain intérieur et extérieur « idéal » pour les personnes présentant des déficiences physiques (motrices, visuelles, auditives), intellectuelles, et cognitives, et ce, dans l'optique de favoriser l'inclusion de tous les citoyens. Les infrastructures urbaines pouvant être évaluées par la MEA sont les suivantes:

Environnement extérieur

Groupe	Fiche	Page
Milieu piétonnier	1. Bateau-pavé	13
	2. Passage pour piétons	14
	3. Signalisation piétonnière	15
	4. Trottoir et lien piétonnier	16
Stationnement	5. Stationnement désigné	18
	6. Parcomètre, horodateur, distributeur de billets, guichet de paiement automatique	20

Environnement intérieur

7. Signalisation	22
8. Portes	23
9. Sécurité	27
10. Signalisation	29
11. Comptoirs	32
12. Tables et sièges	33

Environnement intérieur

Groupe	Fiche	Page	
Déplacements	13. Voies accessibles	35	
	14. Murs	39	
	15. Obstacles	41	
	16. Escalier	42	
	17. Rampe d'accès	45	
	18. Mains courantes et garde-corps	47	
	19. Ascenseur	48	
	20. Plate-forme élévatrice	52	
	Dispositifs	21. Dispositifs de manoeuvre	53
	Équipements	22. Équipements (Fontaine d'eau, guichet par carte, téléphone, poubelles, bacs, cendriers)	54-58
Vestiaires et toilettes	23. Vestiaires	59	
	24. Cabines de toilettes, pour se changer et de douche	61	
	25. Salle de toilette(s)	67	
Infrastructures d'apprentissage et de loisirs	26. Salle et auditorium	73	
	27. Bibliothèque et centre de documentation	74	
	28. Cafétéria	75	
	29. Places accessibles	76	

Introduction

Consignes

La mesure propose des critères d'évaluation de l'environnement construit qui sont objectifs et mesurables. Trois niveaux d'évaluation sont proposés :

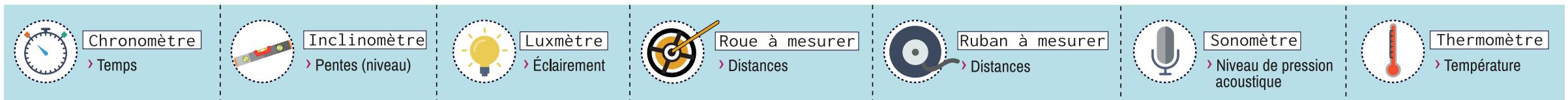
1. La mesure réelle;
2. La conformité de la mesure réelle par rapport au critère d'évaluation proposé;
3. Les observations et modifications (préoccupations, préférences, analyse de la situation globale) proposées par l'évaluateur.

Au terme de l'évaluation à l'aide de la MEA, aucun score global n'est attribué à l'infrastructure. Ce sont ces trois niveaux de cotation qui permettent l'analyse de l'accessibilité dans sa globalité afin de faciliter le processus de prise de décisions concernant les solutions d'aménagement. Statuer sur le niveau d'accessibilité exige donc la réflexion de l'évaluateur soutenue par les données cumulées.

Consignes

Une fois l'élément à évaluer ciblé, l'évaluateur doit parcourir le guide afin d'identifier toutes les fiches pertinentes. Afin d'éviter les répétitions et la surcharge, chaque élément n'est cité qu'une seule fois dans la mesure. Pour ce faire, l'utilisateur est susceptible de devoir consulter différentes fiches afin de couvrir l'ensemble des éléments qu'il désire mesurer. Par exemple, pour l'évaluation de la salle de toilette(s), l'évaluateur doit se référer à la section « Salle de toilette(s) », mais aussi aux sections « Portes », « Voies accessibles », etc.

L'évaluateur doit aussi, au préalable, sélectionner le matériel dont il aura de besoin pour prendre les mesures. En en-tête de chaque fiche, à droite, se trouve des pictogrammes représentant les instruments de mesure nécessaires pour la prise de mesure par fiche. En voici la signification :



Voici comment procéder à l'évaluation :

1. Avoir en main les fiches et le matériel nécessaire pour effectuer l'évaluation;
 2. Prendre la **mesure réelle** des éléments présentés dans les critères d'évaluation et la noter dans la case « Mesures réelles »;
 3. Statuer sur le niveau d'accessibilité en cochant si l'élément est **Conforme**  ou **Non-Conforme**  par rapport aux critères proposés;
 4. Indiquer dans la case « **Observations et modifications** » l'analyse que vous faites de la situation d'accessibilité et ce qui pourrait être fait pour rendre l'environnement plus accessible, qu'il s'agisse de modifications mineures ou majeures.
- › Certaines caractéristiques ne peuvent être évaluées par observation directe (p. ex. l'éclairage extérieur le jour, ou l'intensité d'une alarme). Dans ce cas, l'évaluateur doit s'informer auprès du personnel pour obtenir les données manquantes.
 - › Veuillez noter que les aires de giration et d'approche (aire de manœuvre libre et plane) proposées dans la MEA considèrent les utilisateurs de quadriporteur dans une optique de déplacements sur de longues distances, donc à l'extérieur. Selon le ministère de la Santé et des Services Sociaux⁶, il est à considérer que les personnes utilisant un quadriporteur ont une certaine capacité de marche qui leur permettrait d'accéder à l'environnement (principe d'attribution des quadriporteurs : capacité de faire des transferts de façon autonome, incapacité sévère à la marche sur une distance de plus ou moins 30 mètres). La MEA propose une aire libre et plane pour les déplacements de ≥ 1700 mm de diamètre à l'extérieur car elle permet l'accès aux utilisateurs de fauteuil roulant manuel ou motorisé ainsi qu'aux utilisateurs de quadriporteur. Il propose aussi un diamètre de ≥ 1500 mm à l'intérieur qui permet l'accès aux utilisateurs de fauteuil roulant manuel et motorisé et considère les caractéristiques des utilisateurs de quadriporteur mentionnés précédemment. Veuillez cependant noter qu'il est suggéré d'avoir une dimension de ≥ 1700 mm à l'intérieur. Cette dimension va bien au-delà des normes de construction en place, mais favoriserait un meilleur accès intérieur aux utilisateurs de quadriporteur.
 - › Lorsqu'une aire de manœuvre libre est exigée devant un équipement (p. ex. téléphone, ascenseur), cette aire doit avoir son point central aligné avec les contrôles de la structure évaluée (boutons) (excluant l'aire devant une porte). La structure évaluée ne doit pas faire partie de l'aire de manœuvre. Veuillez aussi noter que, si la hauteur de dégagement le permet, l'aire libre sous un comptoir peut faire partie d'une aire de manœuvre libre. Si des meubles amovibles se trouvent dans l'aire de manœuvre libre, veuillez le noter à la section « Observations et modifications », mais considérer que l'aire de manœuvre est bien libre si le meuble peut être déplacé par une seule personne. Veuillez aussi considérer que les personnes présentant une déficience visuelle ont tendance à se déplacer à proximité des murs. Si un objet fait saillie dans un endroit où une personne pourrait y circuler veuillez aussi l'inscrire en tant qu'obstacle.
 - › Lorsqu'il est question de la présence de signalisation Braille, il serait préférable qu'il s'agisse du Braille français uniformisé.

Pour mesurer la hauteur des éléments environnementaux, assurez-vous de toujours prendre la mesure à partir du sol accessible pour une personne en fauteuil roulant. Par exemple, pour un parcomètre placé sur une bordure de gazon surélevée sans accès sur un trottoir, la hauteur des boutons de commande de ce dernier doit être mesurée à partir de l'asphalte de l'espace de stationnement et non de la bordure de gazon surélevée.

⁶ Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Programme sur les aides à la mobilité : Triporteur et quadriporteur. 2010 - [cited. Available from: www.msss.gouv.qc.ca].

1. **Aire de giration** : Espace libre dans lequel il est possible de faire un tour complet sur soi-même (incluant les utilisateurs de fauteuil roulant ou autres aides à la mobilité) et qui permet de faire demi-tour.
2. **Bateau pavé (ou abaissement de trottoir)** : Abaissement du trottoir aménagé aux intersections de façon à permettre le passage du trottoir à la rue qui soit de forme courbée pour permettre de rejoindre deux sections de trottoir perpendiculaires.
3. **Borne de péage** : Appareil servant au paiement des droits de stationnement. Elle est généralement située sur rue et remplace le parcomètre.
4. **Contraste visuel** : Le contraste visuel est la différence de Valeur de Réflexion Lumineuse (VRL) entre deux surfaces contigües. La recherche actuelle démontre que la signalisation est plus visible pour les personnes ayant des incapacités visuelles lorsque le contraste figure-fond est de 70 % (Noir = 0 %. Blanc = 100 %). (voir Contraste, en pourcentage entre différentes couleurs nommées page 10)
5. **Contre-jour** : Éclairage d'un objet recevant la lumière du côté opposé à celui par où on le regarde.
6. **Contremarche** : Surface verticale entre deux marches, entre une marche et le plancher ou un palier d'escalier.
7. **Débarcadère** : Espace permettant aux gens de débarquer de leur véhicule. L'équivalent utilisé dans le « Guide pratique d'accessibilité universelle » à la fiche 13 est l'aire de manœuvre latérale de la case accessible.
8. **Déficiance** : Une déficiance correspond au degré d'atteinte anatomique, histologique ou physiologique d'un système organique qui est un ensemble de composantes corporelles visant une fonction commune.⁷
9. **Empattement** : En typographie, l'empattement représente les petits traits prolongeant les extrémités d'un caractère de façon perpendiculaire (exemple sous la ligne verticale du « p »).
Voici un exemple : **Avec empattement**, **Sans empattement**.
10. **Garde-corps** : Élément architectural vertical installé le long des escaliers, des rampes, des paliers ou des mezzanines, conçu pour éviter les chutes.
11. **Horodateur** : Appareil servant au paiement des droits de stationnement. Il est généralement implanté pour contrôler des stationnements hors rue et émet, lors du paiement, un billet que l'utilisateur doit déposer dans son véhicule.
12. **Lien piétonnier** : Espace de circulation accessible aux piétons et aux véhicules d'entretien de la ville et des autorités, comme un sentier à l'entrée d'un parc ou menant à un cours d'eau.
13. **Main courante** : Surface continue servant d'appuie-main le long des escaliers, des rampes, des paliers ou des mezzanines, conçue pour permettre une prise solide et sécuritaire.
14. **Nez de marche** : Partie en saillie de la marche, soit le prolongement par rapport à la verticale de la contremarche.
15. **Pictogramme** : Dessin figuratif et stylisé permettant d'exprimer une idée, un concept.
16. **Rampe d'accès** : Surface en pente qui facilite l'accès d'un niveau à un autre.
17. **Téléscripteur** : Appareil de télécommunication pour les personnes sourdes (ATS) ou les personnes malentendantes (ATME) permettant de communiquer en écrivant un message sur un clavier.

⁷ Fougeyrollas P. La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap: Les Presses de l'Université Laval; 2010.

Calcul d'une pente

Mesurez l'angle de la pente à l'aide d'un inclinomètre ou d'un niveau électronique :

› Bateaux pavés

- Pente transversale : Surface joignant les trottoirs au bateau-pavé (appareil à plat sur la surface en bordure de la rue).
- Pente longitudinale : Surface entre les bordures intérieure (vers le gazon ou les édifices) et extérieure (vers la rue) du bateau-pavé (appareil au centre de l'arc du bateau-pavé).

› Trottoir, lien piétonnier ou rampe d'accès

- Pente transversale : Surface entre les bordures intérieure et extérieure (appareil perpendiculairement à l'axe de circulation sur la surface).
- Pente longitudinale : Surface dans le sens de la circulation (appareil dans le même sens que la circulation piétonnière sur la surface).

Dans tous les cas, plusieurs mesures doivent être prises sur l'étendue de l'inclinaison, et ce, dans la même orientation proposée, afin de déterminer l'angle le plus élevé. Ce dernier est en fait la mesure à retenir pour effectuer la cotation.

› Table de conversion du ratio d'une pente en degrés et en pourcentage

› Ratio	› Degrés	› Pourcentage
1 : 111	0,52°	0,90
1 : 100	0,57°	1,00
1 : 90	0,64°	1,11
1 : 83	0,69°	1,20
1 : 80	0,72°	1,25
1 : 70	0,82°	1,43
1 : 60	0,95°	1,67
1 : 50	1,15°	2,00
1 : 45	1,27°	2,22
1 : 40	1,43°	2,50
1 : 35	1,64°	2,86

› Ratio	› Degrés	› Pourcentage
1 : 30	1,91°	3,33
1 : 25	2,29°	4,00
1 : 20	2,86°	5,00
1 : 19	3,01°	5,26
1 : 18	3,18°	5,56
1 : 17	3,37°	3,37
1 : 16	3,58°	3,58
1 : 15	3,81°	3,81
1 : 14	4,09°	4,09
1 : 13	4,40°	4,40
1 : 12	4,76°	4,76

› Ratio	› Degrés	› Pourcentage
1 : 11	5,19°	9,09
1 : 10	5,71°	10,00
1 : 9	6,34°	11,11
1 : 8	7,13°	12,50
1 : 7	8,13°	14,29
1 : 6	9,46°	16,67
1 : 5	11,31°	20,00
1 : 4	14,04°	25,00
1 : 3	18,43°	33,33
1 : 2	26,57°	50,00

- NB : une pente de 1 : 50 est moins inclinée qu'une pente de 1 : 40

Introduction

Contraste, en pourcentage entre différentes couleurs nommées

Contraste, en pourcentage entre différentes couleurs nommées⁸

Ce tableau indique le contraste, en pourcentage, entre différentes couleurs nommées. Dans le cas de surfaces déjà peintes, l'utilisation d'un photomètre est recommandé afin de mesurer précisément l'indice de réflexion de la lumière des couleurs en place.

	› Beige	› Blanc	› Gris	› Noir	› Brun	› Rose	› Pourpre	› Vert	› Orange	› Bleu	› Jaune	› Rouge
› Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
› Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79	0	
› Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0		
› Orange	44	60	44	76	59	12	47	50	0			
› Vert	72	80	11	53	18	43	6	0				
› Pourpre	70	79	5	56	22	40	0					
› Rose	51	65	37	73	53	0						
› Brun	77	84	26	43	0							
› Noir	87	91	58	0								
› Gris	69	78	0									
› Blanc	28	0										
› Beige	0											



Ne pas utiliser



Acceptable



Cas limite

⁸ Institut Nazareth et Louis Braille, Société Logique. Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Québec: Institut Nazareth et Louis Braille et Société Logique. 2003



Introduction

Références pour les fiches

› Introduction

1. Steinfeld E, Maisel JL. Universal design: Creating inclusive environments. Hoboken, NJ: John Wiley & Sons; 2012.
2. Center for Universal Design. The principles of universal design, Version 2.0. Raleigh, NC: North Carolina State University; 1997.
3. Fougeyrollas P. La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap: Les Presses de l'Université Laval; 2010.
4. Groupe CSA. Conception accessible pour l'environnement bâti. Mississauga, Ontario: Groupe CSA; 2012.
5. ISO. Construction immobilière — Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti. 2011.
6. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Programme sur les aides à la mobilité : Triporteur et quadriporteur. 2010.
7. Institut Nazareth et Louis Braille, Société Logique. Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Québec: Institut Nazareth et Louis Braille et Société Logique. 2003

› Environnement extérieur et intérieur

8. Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec. Guide pratique d'accessibilité universelle. 2010
9. Groupe CSA. Conception accessible pour l'environnement bâti. Mississauga, Ontario: Groupe CSA; 2012.
10. City of Winnipeg. Accessibility design standards. Canada: City of Winnipeg. 2010.
11. Ministère des Transports de l'écologie du Tourisme et de la Mer. Prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. France: Ministère des Transports, de l'écologie, du Tourisme et de la Mer. 2012
12. Certu, Ministère de l'écologie et du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Une voirie accessible. 2007.
13. Ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables, Ministère du travail et des relations sociales et de la solidarité , Ministère du logement et de la ville. Accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation. 2008
14. Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes. Les besoins des personnes déficientes visuelles: Accès à la voirie et au cadre bâti. 2010.
15. Transports Québec. Normes de la construction routière MTQ – Normes. Québec 2007.
16. Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles. Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible. 2013.
17. Bennett S, Kirby R.L, Macdonald B. Wheelchair accessibility: descriptive survey of curb ramps in an urban area. Disabil Rehabil Assist Technol. 2009;4(1):17-23. .
18. UNAPEI. Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes. UNAPEI. 2012.
19. Institut Nazareth et Louis Braille, Société Logique. Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Québec: Institut Nazareth et Louis Braille et Société Logique. 2003
20. ISO. Construction immobilière — Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti. 2011.
21. Régie du bâtiment du Québec. Code de construction du Québec. 2008; Québec: Régie du bâtiment du Québec.



Introduction

Références pour les fiches

22. Americans with disabilities act [ADA]. Checklist for readily achievable barrier removal. Adaptive Environments Center, Inc. and Barrier Free Environments, Inc. 1995.
23. Ministère de la justice États-Unis. ADA Standards for accessible design. Ministère de la justice États-Unis. 2010.
24. Ministère du développement économique de l'emploi et de l'infrastructure de l'Ontario. Code du bâtiment et normes d'accessibilité intégrées (CBO). 2015.
25. McClain L, Todd C. Food store accessibility. *The American journal of occupational therapy*. 1990;44(6):487-91.
26. Michael YL, Keast EM, Chaudhury H, Day K, Mahmood A, Sarte AF. Revising the senior walking environmental assessment tool. *Prev Med*. 2009;48(3):247-9.
27. Ministère de la ville de la jeunesse et des sports. Pôle ressources national Sport et Handicaps. France: Ministère de la ville de la jeunesse et des sports. 2012.
28. Greater Toronto Hotel Association [GTHA]. Hospitality checklist. 2003.
29. MacDowall D. Accessibility checklist, a self-assessment tool. Bass International Consulting for People Outdoors. 2004.
30. ArgoServices. Fiches pratiques. 2011.
31. Régie du bâtiment du Québec. Code de construction du Québec – Chapitre 1 : Bâtiment et Code national du bâtiment (modifié). 2005
32. Association des malentendants canadiens. Conception universelle et accès facile: lignes directrices pour les personnes malentendantes. 2008.
33. Figoni Sf, McClain L, Bell AA, Degnan JM, Norbury NE, Rettele RR. Accessibility of physical fitness facilities in the Kansas City metropolitan area. *Rehabilitation*. 1998;3(3):66-78.
34. OPHQ. À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité », Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. 2009
35. Measuring up program-2010 Legacies Now- Accessible Tourism Strategy. Non-accomodation checklist. Measuring up built environment self-assessment guidelines. 2008.
36. System. Guide pratique couleur & accessibilité. 2010.
37. Christiaen MP. Vivre mieux dans un environnement visuel adapté. Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants. 2004.
38. Research Alliance for Children with Special Needs and the School of occupational therapy & the University of Western Ontario. University campus accessibility measure (UCAM). 2010
39. Canadian Heritage Parks Canada. Design guidelines for accessible outdoor recreation facilities. 1994: Minister of Supply and Services Canada: The University of Manitoba Libraries.
40. Stark S, Hollingsworth HH, Morgan KA, Gray DB. Development of a measure of receptivity of the physical environment. *Disabil Rehabil*. 2007;29(2):123-37.
41. AVESO. Changing Places. 2013.

1 > Milieu piétonnier

Bateau-pavé / abaissement

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Surface	Revêtement	Uniforme, continue et antidérapante même si mouillée ⁸					
2		Obstacles	Absence d'irrégularité ou de trou devant					
3		Joints	Type : trait de scie ⁸					
4		Alignement	Avec le corridor de circulation sans obstacle sur le trottoir et guidant les piétons vers le passage qui leur est réservé ^{8,9}					
5	Palier (haut)	Profondeur	≥ 1200 mm ⁹					
6	Transition	Au centre	Sur une longueur de ≥ 1500 mm ^{8,10}					
7	Pente longitudinale	Au centre	≤ 6,66 % (1:15) ⁹ • Si ses côtés sont évasés : 6,66-10 % (1:15-1:10) ⁹					
8	Pentes transversales		• Aux carrefours, intersections : < 2 % (1:50) ⁹ • Aux traverses pour piétons en section courante sur aire de circulation de véhicules : < 5 % (1:20) ⁹					
9		Si contre-pente > 11 % (latérale)	Transition commençant à la base du bateau et se prolongeant sur toute sa largeur (latéral) sur une longueur de ≥ 600 mm dans la rue ⁹ et d'une contre-pente ≤ 2 % (1:50) ⁹					
10	Largeur de l'abaissement	Excluant côtés évasés	1200-1500 mm ⁹					
11	Bordure (ressaut)	Forme	Biseautée ou arrondie ⁸					
12		Hauteur	≤ 20 mm ¹¹ par rapport au pavage (idéalement ≤ 13 mm) sans être réduite à 0 pour la détectabilité ⁸					
13		Démarcation	Motifs de couleurs contrastantes (≥ 70 %), de bandes décoratives ou de bordure de rue en granite ⁸					
14		Distance entre 2 ressauts	> 2500 mm ^{12,13}					
15	Indicateurs tactiles	Distance avec la bordure	150-200 mm ⁹					
16		Longueur	600-650 mm ⁹					
17	Éclairage		Dirigé vers le bateau-pavé ou l'abaissement de trottoir : ≥ 50 lux					
18	Obstacles	Distance	> 900 mm ¹⁴					
19	Potelets (si présents)	Localisation	De part et d'autre de la voie ¹⁴					
20		Largeur entre	≥ 1400 mm ⁹					
21		Hauteur	1200 mm ¹⁴					
22		Contraste	Sommet contrasté (≥ 70 %) ¹⁴					
23		Chaînes	Ne pas relier les potelets par des chaînes ^{15,16}					

2 > Milieu piétonnier

Passage pour piétons

Instruments de
mesure nécessaires >



> Information supplémentaire

- Configurations particulières rendant la traversée difficile, nécessitant un traitement spécial pour en augmenter l'accessibilité : Intersection à angle différent de 90°, carrefours giratoires, carrefours en « T » ou désaxés, carrefours avec îlot de dérivation, carrefours avec terre-plein central, carrefours à grands rayons, rues très larges (possibilité de déviation hors du cheminement piétonnier), carrefours avec patrons de circulation particuliers (beaucoup de trafic tournant ou peu de trafic sur une des approches) ⁸
- Limiter la longueur des passages pour piétons ⁸
- Favoriser les traversées en ligne droite ⁸
- Rétrécissement d'une route au moyen de trottoirs avancés aux intersections : Pour protéger les piétons (plus courte distance à parcourir), offrir une aire d'attente sécuritaire aux piétons, d'où ils peuvent voir et être vus avant de s'engager sur la voie ⁹

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Visibilité des piétons		Absence de stationnement ou de mobilier urbain obstruant la vue ⁸					
2	Surface	Orientation	Perpendiculaire à l'axe de la rue à traverser ^{9, 14}					
3			Alignée avec les bateaux-pavés de part et d'autre ^{9, 17}					
4		Localisation	À l'extérieur des voies de circulation, de virage ou des voies réservées aux autobus (rayons de courbure aux coins empêche les véhicules d'empiéter sur le passage piétonnier) ⁹					
5		Revêtement	Stable ¹⁶ , uniforme, continue, antidérapante même si mouillée ^{8, 9, 16, 17}					
6		Obstacles	Absence d'irrégularité, de trou ou de bouche d'égout ^{8, 9, 17}					
7	Bouches d'égout		≥ 1 du côté de chaque abaissement ¹⁴ pour évacuer l'eau de ruissellement ⁹					
8	Marquage au sol	Largeur	≥ 1800 mm ⁹					
9		Contraste	Visuel (≥ 70 %) et tactile ^{8, 18} , conforme au manuel canadien de la signalisation routière et visible la nuit ⁹					
10		Marquage tactile	Sur la ligne médiane de la traversée ^{8, 9}					
11	Éclairage		Couloir lumineux ⁸ uniforme et continu : ≥ 50 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux					

3 > Milieu piétonnier

Signalisation piétonnière

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
> Équipement de contrôle								
1	Surface du sol pour accéder au bouton	Aire de manoeuvre	Libre et dégagée, uniforme, continue et antidérapante ^{8,9}					
2		Dimensions	≥ 760 x 1200 mm à proximité de la voie piétonnière, sans obstruer cette dernière ⁹					
3	Localisation	Distance poteau-bord intérieur du trottoir	300 mm ¹⁵					
4		DéTECTABILITÉ	Repérable au sol à une hauteur ≤ 350 mm ⁸					
5	Bouton	Hauteur	1100 ± 150 mm ⁹					
6		Orientation	<ul style="list-style-type: none"> • Face au passage pour piétons qu'il dessert ¹⁵ • S'il y a un bouton pour 2 passages pour piétons : 45° ¹⁵ 					
7		Si présence d'un îlot / terre-plein	Boutons supplémentaires ¹⁵					
> Feux de circulation								
8	Localisation	Hauteur	2200-3000 m ¹⁵					
9	Décompte	Temps alloué	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de la phase piétonne si ≤ 4 voies : longueur ÷ temps alloué = ≤ 0,9 m/s ^{8,15} • Temps de la phase piétonne si > 4 voies : longueur totale de la traverse piétonnière ÷ temps alloué = ≤ 0,9 m/s ^{8,15} 					
10	Signalisation sonore	Messages engagement ⁸	10-80 dB, ≥ 10 dB de plus que le bruit ambiant ¹⁹ tout en évitant la surcharge auditive					
11	Signalisation visuelle	Lentilles carrées	Fond noir et de même dimension dans les 2 sens ¹⁵					
12		Décompte	En orange ¹⁵					
13		Engagement	Silhouette blanche fixe ¹⁵					
14		Dégagement	Main orange clignotante ¹⁵					
15		Attente	Main orange fixe ¹⁵					

4 > Milieu piétonnier

Trottoir et lien piétonnier

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Surface	Revêtement	Dur, stable ^{11, 15, 20} , uniforme, continu et antidérapant même si mouillé ⁸					
2		Obstacles	Lisse ^{13, 14, 16} : Absence d'irrégularité, de trou ou de bouche d'égout ¹⁷					
3			Sans gros motif ^{13, 14, 16} et sans éléments décoratifs confondant ^{13, 14}					
4	Joints	Nombre	Réduire le nombre au minimum selon les normes de construction ⁸					
5		Orientation	Perpendiculaires au cheminement piétonnier ^{11, 14, 19}					
6		Type	Éviter les traits de truelle et privilégier les joints sciés et scellés ⁸					
7		Largeur	Joints de contrôle et de dilatation : ≤ 10 mm ⁸					
8			Joints de construction (planche asphaltique) : $\leq 12,5$ mm ⁸					
9	Décalage vertical	≤ 10 mm ⁸ (profondeur)						
10	Pente longitudinale		≤ 5 % (1:20) ⁹ <ul style="list-style-type: none"> • Si la pente > 4 % (1:25) : Palier de repos à tous les 10 m ¹¹ • Si la pente > 5 % (1:20) : Traitée comme une rampe d'accès et équipée d'un appareil élévateur qui puisse être utilisé de par une personne seule ^{9, 15, 21, 22} • Si > 6,25 % (1:16) de ≥ 30 m de longueur : Palier horizontal à tous les 30 m ⁸ 					
11			Si la pente > 6,25 % (1:16) : Indiquer son inclinaison en pourcentage à chacune de ses extrémités ^{8, 9}					
12	Pente transversale		≤ 2 % (1:50) ^{9, 11, 15, 16, 20, 22}					
13	Largeur du passage	Selon la configuration	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation à double sens constante : > 1800 mm ²⁰ <ul style="list-style-type: none"> • Si < 1800 mm et longueur > 50 m : Comporte ≥ 1 évitements éloignés de ≤ 25 m (évitement pour 2 fauteuils roulants d'une largeur < 1800 mm et d'une longueur < 2000 mm) ²⁰ • Circulation fréquente à double sens : > 1500 mm, à condition que les évitements soient intégrés à des intervalles ≤ 25 m ²⁰ • Circulation à double sens rare : > 1200 mm, avec évitement et un espace de giration $\geq 1800 \times 2000$ mm tous les 25 m ²⁰ • Circulation à tour de rôle : > 900 mm, avec espace de giration $\geq 1500 \times 1500$ mm tous les 25 m ²⁰ • Aux croisements de chemins ou devant des portes d'entrées : $\geq 1,50$ m pour faire demi-tour ¹³ 					
14			Croisements de chemins	Aire de manœuvre libre et plane : $\geq 1700 \times 1700$ mm (motifs incrustés différents)				

4 > Milieu piétonnier

Trottoir et lien piétonnier

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
15	Hauteur libre		<p>≥ 2030 mm (1980 mm ⁸ acceptable) ⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si hauteur libre < 2030 mm : Garde du corps / barrière dont le bord avant est à > 680 mm du plancher ⁹ 					
16	Abaissements de trottoir		<p>Absence d'abaissement sur un tronçon (entrées charretières) ⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sinon, pente longitudinale : ≤ 8,33 % (1:12) d'une longueur ≥ 1500 mm ⁸ 					
17	Terrain adjacent		Au même niveau que le trottoir et visuellement contrastant avec le trottoir (≥ 70 %) ⁸					
18			Si présence d'un point de chute d'une hauteur 75-250 mm : Protection latérale d'une hauteur ≥ 75 mm ⁹					
19	Signalisation	Points de conflit	Signalés de façon évidente avec une vue dégagée ⁹					
20		Si largeur du trottoir > 2 m	<p>Motifs de couleurs contrastantes (≥ 70 %), bandes décoratives ou bordure en granite dans la voie libre d'obstacle guidant les piétons ⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indications visuelles des croisements différentes des motifs incrustés entre les croisements 					
21	Éclairage		Linéaire ¹⁵ , uniforme, continu, non-éblouissant, incluant les aires de repos : > 100 lux ⁹ avec transitions lumineuses de > 300 lux					

5 > Stationnement

Stationnement désigné

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Signalisation	Informations	Présence d'un panneau normalisé identifiant clairement l'espace réservé ⁸ ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Fond et écriture de couleurs contrastantes ($\geq 70\%$) • Taille de caractères : ≥ 22 mm • Caractères simples sans empattement • Message essentiel (éviter les phrases) • Indications par flèches pour bien délimiter l'espace accessible ⁹ 					
2		Panneau d'espace réservé	Ne nuisant pas aux déplacements ²⁰					
3			Dimensions : Largeur de ≥ 300 mm et hauteur de ≥ 450 mm ^{9,20}					
4			Dégagement vertical sous le panneau : ≥ 2100 mm ⁸					
5		Marquage au sol	Surface de l'espace réservé de couleur bleue délimitée par des lignes blanches d'une largeur de 100-150 mm ⁸					
6			Pictogramme international d'accessibilité peint au centre de la place de stationnement et d'une longueur de ≥ 1000 mm ^{8,9,20}					
7			Zone de débarcadère hachurée ⁸					
8			Allée(s) d'accès piétonnière(s) menant à l'entrée de l'édifice marquée(s) avec des lignes diagonales de couleur jaune ⁸					
9		Éclairage	Panneau de signalisation visible et éclairé : ≥ 200 lux ⁸					
10	Stationnement désigné	Nombre de places réservées minimal exigé	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum une place réservée dans chaque parc de stationnement ²⁰ <ul style="list-style-type: none"> • Pour 10 places = 1 place réservée • Pour 50 places = 2 places réservées • Pour 100 places = 4 places réservées • Pour 200 places = 6 places réservées • \geq pour les installations spécialisées ⁸ (p.ex. établissements de santé, zones commerciales, installations récréatives) ²⁰ 					
11			Pour fourgonnette : 1 place pour 6 places réservées pour automobiles ⁹					

5 > Stationnement

Stationnement désigné

Instruments de mesure nécessaires >

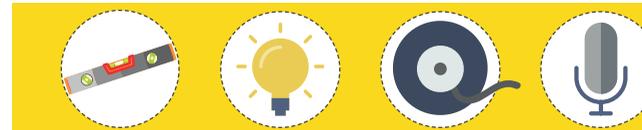


#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
12	Stationnement désigné	Localisation	À ≤ 50 m ²⁰ de l'entrée principale ^{8, 9, 20, 21, 23, 24} ou d'une entrée accessible (ou d'un ascenseur pour un stationnement intérieur) ⁸					
13			Aux extrémités des allées pour que la porte de la voiture ne soit pas située entre 2 voitures ¹⁶					
14			Bornes/bordures séparant l'aire de circulation des véhicules de la voie piétonnière ⁹					
15			Accès à un bateau pavé ou à un abaissement de trottoir pour circuler sur le trottoir pour se rendre à l'entrée ^{9, 20}					
16			Trajet menant à l'entrée du bâtiment sans avoir à circuler derrière d'autres véhicules que le sien ^{8, 9, 25}					
17		S'il s'agit d'un stationnement intérieur	Vision non obstruée ou présence de miroirs convexes si la vision peut être obstruée ⁸					
18			Présence d'une cloche d'appel ou d'un système de communication bidirectionnel localisé près du/des espace(s) réservé(s) ^{8, 26}					
19		Surface	Au niveau (< 5 mm) ^{8, 9, 16, 20} , stable ^{9, 20} ferme ^{8, 9, 20} et antidérapante même si mouillée ^{8, 9, 20}					
20		Largeur	<ul style="list-style-type: none"> Espace simple : ≥ 2400 mm ^{9, 20}, idéalement ≥ 4600 mm ⁸ (3 m pour le véhicule et 1600 mm pour le débarcadère) ⁸ Espaces côte à côte : Largeur de chaque espace ≥ 3 m ⁸ Pour fourgonnette : ≥ 2600 mm ⁹ 					
21		Longueur	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 5500 mm ^{8, 9} Pour fourgonnette : Allées d'accès latérale et arrière ≥ 2000 mm de largeur ⁹ 					
22		Débarcadère adjacent à la place réservée	Largeur : <ul style="list-style-type: none"> Espace simple : ≥ 1500 mm ^{9, 20, 21, 25} Espaces côte à côte : ≥ 1800 mm de débarcadère commun ⁸ Pour fourgonnette : ≥ 2000 mm ⁹ 					
23			Longueur : ≥ 6000 mm ^{9, 25}					
24		Hauteur libre	≥ 2750 mm ^{8, 9, 21}					
25	Éclairage	Uniforme, continu et non-éblouissant : ≥ 50 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux						
26		Continu jusqu'à l'entrée principale						

6 > Stationnement

Parcomètre ▪ horodateur ▪ distributeur de billets

Instruments de mesure nécessaires >



> Information supplémentaire

- Force requise pour activer les fonctions : Nécessite peu de force (utilisation de 2 doigts) ($\leq 22.2 \text{ N} = 5 \text{ lbs}$)⁸

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
1	Emplacement	Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • À proximité des espaces réservés⁸ • Dans le hall d'entrée de l'édifice adjacent⁸ 						
		> S'il s'agit d'un équipement à l'extérieur, ajouter les critères suivants							
2		Transition	<ul style="list-style-type: none"> • Bateau pavé/abaissement pour se rendre à l'équipement • Sur le même niveau que l'aire de déplacement 						
3		Orientation	Perpendiculaire au corridor de circulation sur lequel il se trouve (pas nécessairement par rapport à la rue)						
4		Surface du sol	Pentes longitudinale : $\leq 2\%$ (1:50) ⁸						
5			Pente transversale : $\leq 2\%$ (1:50) ⁸						
6			Revêtement uniforme et antidérapant même si mouillé						
7			Pas de joints de trottoir ou ayant des joints de trottoir de type trait de scie d'une largeur et de dégagement vertical $\leq 10\text{mm}$						
8		Aire de manoeuvre	Libre et plane d'un diamètre de $\geq 1500 \text{ mm}$ ^{8,16} , idéalement $\geq 1700 \text{ mm}$						
9		Hauteur libre	$\geq 1980 \text{ mm}$						
10		Obstacles	Absence d'obstacle dans la zone de circulation (terrasse, travaux, poubelles, mobilier urbain, banc de neige, vente sur le trottoir)						
11	Équipement situé à $> 400 \text{ mm}$ de tout autre obstacle ²⁷								
12	Équipement	Assistance	Équipé d'un système d'assistance ^{8,9}						
13		Déteçtabilité	Prolongé jusqu'au sol afin d'être déteçtable à la canne ¹⁶						
14		Signalisation sonore	Indique une opération/localisation d'une fonction audible ⁸ : 10-80 dB, $\geq 10 \text{ dB}$ de plus que le bruit ambiant ¹⁹						
15		Signalisation visuelle	Contrastée qui indique une opération/localisation d'une fonction ⁸						

6 > Stationnement

Parcomètre ▪ horodateur ▪ distributeur de billets

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
16	Signalisation	Affichage des consignes ⁸ Privilégier les pictogrammes (éviter les phrases)	À proximité de l'équipement et ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de la ligne horizontale moyenne : 1200 ± 100 mm • Fond et écriture de couleurs contrastantes (≥ 70 %) • Taille de caractères : ≥ 22 mm • Caractères simples sans empattement 					
17	Écran	Hauteur du centre	≤ 1200 mm					
18		Écriture	Fond/écriture de couleurs contrastantes (≥ 70 %). Hauteur : ≥ 22 mm					
19	Clavier et fentes de dépôt de monnaie	Hauteur	800-1100 mm ⁵					
20		Touches	Hauteur : ≥ 19 mm ²⁰					
21			Ayant une indication de la fonction avec des caractères en relief de couleur contrastée (≥ 70 %) d'une hauteur de ≥ 16 mm ⁸					
22			Repérage : Chiffres de 1 à 9 disposés en carré, alignés de gauche à droite, le 5 (central) a un repère en relief et le 0 est sous le 8 ¹⁶					
23		Opérabilité	Manipulable avec un poing sans torsion du poignet ⁸					
24	Force requise	Nécessite peu de force (utilisation de 2 doigts)						
25	Éclairage		≥ 200 lux ⁹					

7 > Signalisation et accès extérieurs

Instruments de mesure nécessaires >



> Information supplémentaire

- Si l'entrée du bâtiment est en recul de ≥ 200 m par rapport au trottoir : Placer, tous les 100 m, ≥ 2 sièges ou un banc à 2 places disposé(s) en dehors de l'aire de circulation¹⁶

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Signalisation extérieure	Numéro civique	Hauteur de la ligne horizontale moyenne du lettrage : 1500 ± 100 mm ⁸					
2			Hauteur des chiffres : ≥ 100 mm ⁸ (lisible de la distance où le lecteur se situe)					
3			Contrasté avec le mur ($\geq 70\%$) et sur une surface mate ⁸					
4			Visibles et éclairés (≥ 200 lux) ⁸					
5	Signalisation extérieure	Porte d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée principale signalée comme accessible²² • Si l'entrée principale est non accessible : Indications pour se rendre à une entrée qui l'est et cette entrée doit avoir une signalisation accessible²² 					
6			Hauteur de la ligne horizontale moyenne de la signalisation d'accessibilité : 1500 ± 100 mm					

8 > Portes

Instruments de mesure nécessaires >



> Information supplémentaire

- Il est recommandé d'opter pour les portes automatiques ^{8,9}
- Les portes coulissantes à ouverture automatique sont généralement les plus commodes à utiliser ⁹
- S'il s'agit de l'entrée principale : Présence de plus d'une porte à commande assistée ⁹
- Si la porte est non automatique : Utiliser les plaques d'activation ⁹ (voir dans Portes à commande assistée)
 - > Une 2^e plaque peut être installée à une hauteur de 200 mm pour l'activation par le pied ⁹
- S'il s'agit d'une porte pivotante à commande assistée, il serait idéal d'ajouter des garde-corps détectables au sol ou d'autres barrières perpendiculaires au mur où se trouve la porte ⁹
- Éviter une porte entièrement vitrée dans une façade vitrée ⁸
- Éviter poignée en boule, en bouton, en papillon, en « T » et en bateau
- Possibilité de prêt d'équipements et d'aides à la mobilité à l'entrée (accueil)
- Force requise pour tirer ou pousser la porte :
 - > Porte pivotante extérieure : $\leq 38 \text{ N}$ ^{8, 9, 20, 21, 22, 24}
 - > Porte pivotante intérieure : $\leq 22 \text{ N}$ ^{8, 9, 20, 21, 22, 24}
 - > Porte coulissante ou pliante : $\leq 22 \text{ N}$ ⁹
- Force requise pour arrêter le mouvement de la porte : $\leq 66 \text{ N}$ ⁹

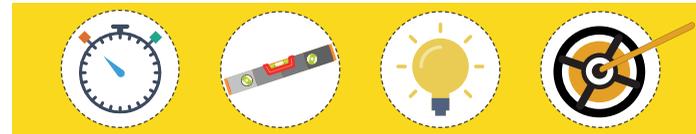
> Information sur la prise de mesure

- Dans le cas d'une porte pivotante, la largeur du passage libre est mesurée entre la face de la porte ou de la fermeture anti-panique et la face de la butée lorsque la porte est ouverte à 90° ⁹
- Dans le cas d'une porte coulissante, la largeur du passage libre est mesurée entre le bord de la porte ouverte et le cadre de la porte ⁹

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Porte	Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit d'une porte ouvrant en direction d'un escalier descendant ou d'une rampe : Distance de sécurité de $\geq 2000 \text{ mm}$ ²⁰ • Sur une voie de circulation principale : Panneau vitré transparent conforme ^{8,9} (voir les points 12 à 16 pour le panneau vitré) 					
2		Aire de manoeuvre	À l'extérieur de l'aire d'ouverture de la porte <ul style="list-style-type: none"> • Porte extérieure : Diamètre de $\geq 1800 \text{ mm}$ ⁸ • Porte intérieure : Diamètre de $\geq 1500 \text{ mm}$ ⁸ 					
3		Dégagement latérale (côté poignée)	Côté de la tirée : $\geq 750 \text{ mm}$ ⁸					
4			Côté de la poussée : $\geq 300 \text{ mm}$ ^{8,9}					

8 > Portes

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
5	Porte	Seuil	<p>≤ 13 mm^{9, 21, 22}, idéalement les éviter complètement si possible^{8, 20}</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si > 6 mm de hauteur : Biseau ≤ 50 % (1:2)⁹ • Si un seuil surélevé (≤ 20 mm) est nécessaire : Seuil chanfreiné descendant et de différence de LRV ≥ 30 points avec le sol²⁰ 					
6		Bande de protection	Des 2 côtés de la porte et d'une hauteur de 300 mm ⁸					
7		Ouverture libre	Largeur libre :					
8			<ul style="list-style-type: none"> • Porte extérieure : ≥ 920 mm⁸ • Porte intérieure : ≥ 865 mm⁸ 					
9		Contraste visuel de ≥ 70 % entre	La porte et le cadre ⁹					
10			Le cadre et le mur (à l'extérieur et à l'intérieur de la pièce) ⁹					
11			La poignée et la porte ^{9, 28}					
12		Panneau vitré ⁸	Transparent ⁹					
13			Hauteur du bord inférieur : ≥ 900 mm ⁹					
14			Hauteur du bord supérieur : ≥ 1600 mm ²⁰					
15			Largeur : Correspond à une distance de 200 mm par rapport à l'arête de verrouillage de la porte et ≥ 150 mm ²⁰					
16			<p>Si la porte ou la lumière latérale est entièrement vitrée, ajouter une bande opaque continue ayant l'ensemble des caractéristiques suivantes⁹</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrastante en termes de couleur et de luminosité avec la couleur de la porte • Hauteur de la bande : ≥ 50 mm • Se prolonge sur toute la largeur de la porte ou de la lumière latérale, à une hauteur de 1350 - 1500 mm 					

8 > Portes

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
17	Quincaillerie (poignées, les pènes ou les serrures)	Dispositifs de manœuvre (poignées, pènes ou serrures)	Hauteur : 800-1200 mm ⁹					
18			Si porte coulissante : Apparents et utilisables des deux côtés ⁹					
19			Opérables d'une seule main ²⁰					
20			Espace entre la poignée et la porte : 35-45 mm ^{20, 29}					
21		Pour les portes manuelles battantes	<ul style="list-style-type: none"> Poignées en « L » recourbées (bec de cane) ou en « D » ⁸ Poignées commerciales ou institutionnelles : Tubulaires verticales pleine hauteur de la porte d'un diamètre ≤ 40 mm ⁸ Barre panique 					
22			Hauteur : 915 mm ⁸					
23	Lecteur optique	Configuration	Hauteur : 800-1200 mm ⁹					
24			Doté de signaux sonores (bip) et visuels (lumière) pour indiquer que l'accès a été accordé ⁹					
25	Sécurité	Porte coupe-feu	Pouvant être ouverte facilement de l'intérieur sans utiliser de clé ²⁰					
26		Porte à tambour	À proximité d'une barrière d'une largeur libre ≥ 810 mm ⁹					
27		Porte tournante	Favoriser les modèles larges, de type à large diamètre, offrant tout l'espace et la sécurité nécessaires pour les fauteuils roulants, et équipés d'un bouton de vitesse réduite ⁸					
28		Obstacles pour tous les types de portes	Installer les charnières au cadre de porte et non au sol, sur pivot ⁸					
29			Privilégier une bande de protection de 300 mm dans le bas de la porte ⁸					
30	Installer les coupe-froids sur le bas de la porte et non sur le seuil ⁸							
> Pour les items suivants, complétez la/les section(s) se rapportant au type de porte dont il est question (à commande assistée, battante motorisée, coulissante, pliante automatique ou à enfilade)								
31	Porte à commande assistée	Activation	<ul style="list-style-type: none"> Si présence d'un détecteur de présence : Détecter une personne assis ou debout ¹⁶ S'il s'agit d'une plaque d'activation : En appuyant n'importe où sur la surface ⁹ 					
32		Plaques d'activation (si non automatique)	Localisation : Le long de la voie d'accès, visible avant d'arriver à la porte et sur le mur contigu à la plaque ou sur un mur adjacent, mais à l'écart de la trajectoire de la porte ⁹					
33			Aire de manœuvre libre et plane : 750 x 1200 mm devant la plaque ⁹					
34			Signalisation : Pictogramme international d'accessibilité ^{8,9} et bouton contrasté par rapport au support ⁹					

8 > Portes

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
35	Porte à commande assistée	Plaques d'activation (si non automatique)	<ul style="list-style-type: none"> Type idéal : Barre verticale d'activation à une hauteur entre 175-900 mm⁹ Rectangulaire ≥ 25 x 75 mm⁹ Circulaire d'un diamètre ≥ 100 mm⁹ 					
36			Hauteur : 800-1200 mm ⁹					
37			Éclairage (p. ex. plaque d'ouverture de porte, vidéophone) : ≥ 200 lux ⁹					
38	Porte battante motorisée, coulissante ou pliante automatique	Temps d'ouverture	Ayant les caractéristiques suivantes ⁹ <ul style="list-style-type: none"> Porte fermée à complètement ouverte : ≥ 3 secondes Temps où la porte demeure ouverte : ≥ 5 secondes Temps de fermeture (porte ouverte à 90° à fermeture à 12°) : ≥ 3 secondes 					
39		Dispositif de détection	Assurant qu'une personne qui s'approche ou s'éloigne de la porte ne vienne pas en contact avec cette dernière lors de son ouverture et de sa fermeture ²⁰					
40		Mécanisme de rappel amorti	Permettant le passage d'une personne (durée suffisante d'ouverture) et qui détecte la présence d'une personne se tenant sur la surface du sol dans la zone de fermeture de la porte ²⁰					
41			Pouvant être utilisée manuellement en cas de défaillance électrique ²⁰					
42			N'entravant pas le chemin d'évacuation ²⁰					
43	Portes à enfilade (2 portes successives)	Espace de manœuvre	≥ 1500 mm en plus de la largeur de toute porte pivotante sur l'intérieur de l'espace ⁹ et ouverture ne nécessitant pas de changement de direction					
44			<ul style="list-style-type: none"> Si circulation en ligne droite : <ul style="list-style-type: none"> Côté de la tirée : ≥ 1500 x 1500 mm⁹ Côté de la poussée : ≥ 1200 x 1200 mm⁹ Si un changement de direction en « L » est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> Côté de la tirée : ≥ 1500 (largeur sur le mur de la porte) x 1200 mm (profondeur sur le mur perpendiculaire à la porte)⁹ Côté de la poussée : ≥ 1500 x 1050 m⁹ Si un espace de giration à 180° est nécessaire : Aire libre ≥ 1600 x 2150 mm²⁰ 					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Information	Procédures de sécurité et d'évacuation	Affichées à toutes les entrées et sorties de secours sur l'extérieur ^{18, 20}					
2			Clares et adaptées ¹⁸ comprenant des dessins techniques de sécurité incendie, un texte descriptif et des informations produit/système relatives à la sécurité incendie ²⁰					
3			Sous forme papier et/ou électronique ²⁰					
4		Plans d'évacuation	Accessibles dans un format compréhensible pour tous (p. ex. gros caractères, audio, braille, caractères faciles à lire) ²⁰					
5			Orienté dans le même sens que la personne					
6		Dangers	Signaler tous les dangers ^{18, 20}					
7		Avertisseurs lumineux ⁸	Synchronisés avec les avertisseurs sonores ⁹					
8			Fréquence de clignotement : 1-3 Hz ⁹					
9			Placés de manière que le signal visuel puisse être visible de partout ⁹					
10	Alarme de feu	Aire de manœuvre	Libre et plane devant l'équipement d'un diamètre de ≥ 1500 mm					
11		Hauteur	≤ 1200 mm ⁹					
12	Chaises d'évacuation	Manœuvre	Être manœuvrées sans danger et facilement ²⁰					
13			Permet de monter et descendre les escaliers ²⁰					
14			Permet de franchir de longues distances à l'horizontale et à l'extérieur (compenser les éventuels défis d'un environnement particulier) ²⁰					
15			Peuvent transporter des personnes fortes (jusqu'à 150 kg) ²⁰					
16	Espace d'attente sécurisé	Localisation	À chaque étage et près de chaque escalier d'évacuation ²⁰					
17		Signalisation	Indiqué de manière claire par une signalisation appropriée ²⁰					
18		Espace	≥ 2 espaces de 850 x 1200 mm ⁹					
19			Comporte un espace pour les personnes en fauteuil roulant suffisamment grand pour permettre l'entreposage d'une chaise d'évacuation, un déclencheur manuel d'alarme incendie, d'une trousse d'évacuation (p. ex. cagoules antifumée, gants de protection) ²⁰					
20			Équipement	Système de communication indépendant, accessible, fiable et installé à une hauteur de 800 - 1100 mm ²⁰				



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
21	Extincteurs	Aire de manœuvre	Libre et plane devant l'équipement d'un diamètre de ≥ 1500 mm ²⁹					
22		Déteçtabilité	En saillie avec indice au sol (éviter les portes) • S'il y a une porte, hauteur de la poignée : 800 - 1100 mm ¹⁶					
23	Sorties de secours	Signalisation	Clairement identifiées ²⁸					
24		Poignée	Barres panique					
25		Contraste	Porte de couleur contrastante pour tout l'édifice ²⁸					
26	Éclairage	Chemin de sortie	Éclairé lorsque dans l'obscurité ⁸					
27	Téléphone de secours	Aire de manœuvre	Libre et plane devant l'équipement d'un diamètre de ≥ 1500 mm					
28		Hauteur moyenne	≤ 1200 mm ⁹					
29		Cordon	Longueur : ≥ 915 mm					



> Information supplémentaire

- La signalisation doit être répartie uniformément, en tenant compte de la longueur des parcours^{15,18}
- Homogénéiser la forme des panneaux sur un même site⁸
- Assurer une identité visuelle homogène (p. ex. positionnement, taille, police, couleur, forme, graphisme), incluant l'harmonisation des flèches et de leur taille (veiller au positionnement, à l'implantation et à l'orientation et sens des flèches)⁹
- Permettre la prise de décisions aux endroits où les changements de direction sont possibles (points de décisions stratégiques) facilitant l'orientation spatiale⁸
- Favoriser l'utilisation des pictogrammes⁸; éviter toute forme d'originalité et ne pas le modifier.¹⁸ Un texte doit renforcer le sens de l'image et non être présent pour compenser la difficulté de compréhension du pictogramme¹⁸
- Utiliser des messages brefs et faciles à comprendre⁸
- Respecter les codes de couleurs existants et toujours reprendre les mêmes codes de couleurs^{14,15}
- L'affichage électronique requiert des caractères plus gros que l'affichage traditionnel, pour une même distance de lecture.¹⁵ Privilégier l'éclairage DEL⁸

> À éviter

- La signalisation au sol (même en gros caractères)
- Les textes verticaux, les caractères spéciaux, d'encombrer de trop d'informations, les alignements à droite ou justifiés, la pollution visuelle¹⁸
- Le défilement de lettres sur un écran¹⁸

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Configuration	Localisation	Présence d'un panneau de signalisation globale de l'édifice dans le hall d'entrée ou à proximité de l'entrée accessible ⁸					
2			• Si l'entrée accessible n'est pas l'entrée principale et qu'il n'y a pas de panneau de signalisation global des divers services : Présence d'indications pour se rendre au comptoir d'accueil					
3		Aire de manœuvre	Libre et plane devant la signalisation ¹⁸ d'un diamètre de ≥ 1500 mm					
4		Hauteur moyenne de la signalisation	1200-1600 mm ²⁰ • Si la signalisation est en saillie : 1980-2300 mm ⁸ • S'il y a possibilité que la signalisation soit masquée (trop grand nombre de personnes circulant devant) : ≥ 2100 mm ²⁰					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
5	Configuration	Hauteur des lettres, chiffres, panneaux et symboles graphiques ⁹	<ul style="list-style-type: none"> Distance d'observation : 1 m Distance d'observation : 2 m Distance d'observation : 5 m Distance d'observation : 10 m 	<ul style="list-style-type: none"> Lettre : 30 mm Lettre : 60 mm Lettre : 150 mm Lettre : 300 mm 	<ul style="list-style-type: none"> Pictogramme : 50 mm Pictogramme : 100 mm Pictogramme : 250 mm Pictogramme : 500 mm 				
6		Hauteur du relief	≥ 0,8 mm, idéalement entre 1-1,5 mm ^{8,20}						
7		Mise en forme	Alignement le texte sur la gauche						
8			Interligne ≥ à la hauteur des caractères de la police						
9		Police	Sans empattement ^{8,9,20} avec chiffres arabes ⁹						
10			Première lettre de l'indication / message en majuscule et les suivantes en minuscules agrandies / éviter les textes capitalisés ou une écriture toute en majuscules ⁹						
11			Ratio hauteur/largeur des caractères : 3:5 - 1:1 ^{8,9}						
12			Ratio largeur de trait/hauteur : 1:5 - 1:10 ^{8,9}						
13	Message	Séparer deux directions par un trait contrasté ¹⁴							
14	Contraste	Couleur	Plaque signalétique contrastée avec le mur ⁹ et de couleur pâle et unie (sans image)						
15			≥ 70 % ⁸ (préférable : en polarité inversée (écriture pâle sur fond foncé)) ⁹ et se limiter à une association de 2 couleurs ³⁰ ou Favoriser l'écriture de couleur bleu ou noir						
16		Surface	Fini mât ⁸ et éclairé et à l'extérieur d'une zone de contre-jour ⁹						
17		Éclairage	≥ 200 lux ^{8,9} et bien éclairée de jour comme de nuit ¹⁴						
18	Écriture Braille intégral et écriture tactile	Emplacement	Hauteur : Axe horizontal soit à 1500 ± 25 mm ⁹						
19			Côté pêne avec bord d'attaque vertical de 150 ± 10 mm à partir du cadre de la porte ⁹ • Si portes à deux vantaux : Sur le mur voisin le plus proche ⁹						
20			Permettre à une personne de s'en approcher à < 100 mm sans rencontrer d'objets en saillie ni se trouver à l'intérieur du débattement d'une porte ⁹						
21			Entouré d'un dégagement d'une largeur de ≥ 75 mm ⁹						



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
22	Configuration	Mise en forme : Écriture Braille	Hauteur de l'écriture : 0,6-0,8 mm ^{8, 31}					
23			Diamètre : 1,5 mm ^{8, 31}					
24			Forme : Conique ou hémisphérique, non cylindrique ³¹					
25			Distance entre 2 points adjacents, verticalement, horizontalement mais non diagonalement, de centre en centre : 2,3-2,5mm ⁸					
26			Distance entre le même point de 2 cellules adjacentes sur la même ligne : 6,1-7,6 mm ⁸					
27			Distance entre le même point de 2 cellules en vis-à-vis sur des lignes consécutives : 10,0-10,1 mm ⁸					
28		Mise en forme : Écriture tactile	Relief : 0,8-1,5 mm ⁹					
29			Hauteur : 16-50 mm ⁹					
30			Accompagnée de Braille intégral près du bord inférieur du panneau ⁹					
31			Localisation	À des endroits de décision facilement repérables (à l'entrée, à l'entrée des étages, aux carrefours) ¹⁸				
32	Sur les documents de présentation de l'établissement ¹⁸							
33	Plan de l'édifice (Information à ajouter à celle présentée plus haut)	Informations	Simple et épuré de toute information distractive, idéalement par pictogrammes ¹⁸ incluant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Point « Vous êtes ici » ¹⁸ • Légende listant les éléments par ordre alphabétique : Logos et pictogrammes utilisés dans la légende rapportés sur le plan ¹⁸ • Indiquer les services/équipements spécialisés avec le symbole d'accessibilité reconnu et la direction vers les services ³² 					
34			Échelle du plan : Permet d'apprécier les distances et une identification facile des locaux et lieux communs ¹⁸					
35		Contraste	Codes de couleurs pour repérer l'étage ou la zone où l'on se trouve et comme aide continue au repérage ^{8, 18}					
36			Surfaces planes et non réfléchissantes (éviter les supports brillants, les reflets et les contre-jours) ¹⁸					
37	Éclairage	Bon, tout en privilégiant l'éclairage indirect ¹⁸						



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Comptoir	Aire de manoeuvre	Libre, ferme et de niveau de $\geq 800 \times 1350$ mm ⁹					
2		Dégagement	Hauteur : ≥ 680 mm (ou à hauteur ajustable) avec prolongement ≤ 100 mm des supports ⁹					
3			Largeur : ≥ 750 mm ⁹					
4			Profondeur : ≥ 480 mm, pouvant chevaucher l'aire de plancher libre ⁹					
5		Hauteur - surface	730-860 mm ⁹					
6			950-1100 mm pour les personnes debout ²⁰					
7		Contraste	Entre le meuble et l'environnement : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ³³ • Ajout d'une bande contrastée sur le pourtour du comptoir ⁸					
8			Surface : Non éblouissante ⁸					
9			Surface de couleur moyenne (contraste avec objets clairs/foncés) ³³					
10			S'il y a un vitrage : Bandes ou motifs horizontaux contrastants (≥ 70 %) à une hauteur de 900 - 1500 mm, idéalement pas de vitrage ⁸					
11		Éclairage	Surfaces dédiées à la lecture et au remplissage de documents : ≥ 200 lux dans la pièce et 350 - 450 lux sur la surface ²⁰					
12			S'il y a un préposé à l'entrée : Visage de la personne bien éclairé (≥ 700 lux) et hors du contre-jour ⁸					
13	S'il s'agit d'un comptoir d'accueil	Disponibilité des plans ¹⁸	Ceux qui se retrouvent à chaque étage, et situés, si possible, au même endroit à proximité des points d'accès (escaliers, ascenseurs) ¹⁸					
14		Communication	Offrir une possibilité de communication écrite : tablette, papier ²⁷					
15		Localisation	Visible et sur une voie accessible depuis la porte d'entrée ^{8,9} , idéalement à partir d'un cheminement en ligne droite ¹⁸					
16		Signalisation	Signalisation simple appropriée et bien localisée facilitant l'orientation de l'entrée vers l'accueil ^{8,18,20}					
17	Information	Gestion de file d'attente	Guichet adapté ouvert en permanence ³⁰ • Système visuel et auditif de gestion des files d'attente • Synthèse vocale ou présence d'un préposé en tout temps ⁸ • Indications sur l'accueil aux personnes présentant des déficiences physiques ³⁴					
18		Équipements / aides à la mobilité	Possibilité de prêt à l'entrée (accueil)					



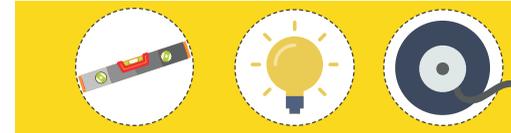
Information supplémentaire

- Les appuis ischiatiques peuvent être des solutions intéressantes également pour les personnes debout dans des lieux où il y a peu de place, afin de permettre néanmoins des zones de repos¹⁶
- Prévoir des sièges plus larges ou à accoudoirs rabattables²⁰

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Table	Aire de manoeuvre	Libre, ferme et de niveau de $\geq 800 \times 1350$ mm ⁹					
2		Dégagement	Hauteur : ≥ 680 mm (ou à hauteur ajustable) avec prolongement ≤ 100 mm des supports ⁹					
3			Largeur : ≥ 750 mm ⁹					
4			Profondeur : ≥ 480 mm, pouvant chevaucher l'aire de plancher libre ⁹					
5		Hauteur - surface	730 - 860 mm ⁹					
6			950 - 1100 mm pour les personnes debout ²⁰					
7		Contraste	Entre le meuble et l'environnement : • $\geq 70\%$ par rapport aux murs et au plancher ³³ • Ajout d'une bande contrastée sur le pourtour du comptoir ⁸					
8			Surface : Non éblouissante ⁸					
9			Surface de couleur moyenne (contraste avec objets clairs/foncés) ³³					
10		Éclairage	Surfaces dédiées à la lecture et au remplissage de documents : ≥ 200 lux dans la pièce et 350-450 lux sur la surface ²⁰ Sinon ≥ 200 lux ²⁰					
11	Siège	Assise	Stable ⁹					
12			Retombée détectable au sol à une hauteur ≤ 300 mm ¹⁶					
13			Hauteur : 450 - 500 mm ^{9,16}					
14			Profondeur : 400 - 450 mm ¹⁶					
15			Angle: 100 - 105°. Éviter une assise trop inclinée par rapport au dossier ¹⁶					
16			Forme : Éviter une assise incurvée (glissement, instabilité), souple ou glissante. Favoriser les coins arrondis ¹⁶					
17			Piètement : Ne dépassant pas l'assise ¹⁶					
18			Couleur : Contrastée par rapport à l'environnement immédiat ¹⁶					

12 Tables et sièges

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
19	Siège	Dossier	Dense ¹⁶					
20			Hauteur à partir du sol: ≥ 680 mm ⁹					
21		Accoudoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une variété d'options, avec ou sans ^{9, 16, 35} • Accoudoirs rabattables à l'extrémité des rangées ^{16, 20} 					
22			Hauteur : 220-300 mm au-dessus du siège ²⁰					
23			Retrait par rapport à l'avant du siège : ≥ 75 mm ²⁰					
24		Espace sous le siège	Retrait sous le siège : ≤ 150 mm ²⁰					



› Information supplémentaire sur les voies accessibles

- La fin d'un couloir peut être signalée avec une couleur contrastée sur le mur perpendiculaire ³⁶
- Les indicateurs tactiles de direction devraient être utilisés dans les aires de plancher de grande superficie, comme les centres commerciaux ou les gares, pour faciliter l'orientation en indiquant les routes principales de circulation.⁹ Il peut être pertinent d'ajouter des mains courantes de chaque côté des corridors ⁸ (voir section Mains courantes et garde-corps)
- Pour les repères d'alignement : Assurer une implantation cohérente et homogène ³⁰
- Prévoir des miroirs convexes permettant une meilleure visibilité dans les endroits où le champ visuel risque d'être obstrué ⁸

› Information supplémentaire pour l'accessibilité lumineuse

- Privilégier un éclairage ambiant non éblouissant (150 lux) qui diffuse la lumière vers le haut avec l'ajout d'un éclairage localisé (300 lux) sur les éléments d'information ou significatifs ⁸
- L'éclairage doit être uniforme, soit que les sources lumineuses soient réparties uniformément dans le volume éclairé sans créer de zones d'ombre ^{20, 37}
- Selon l'orientation de la pièce et la présence d'éblouissement, envisager l'utilisation de stores, de toiles, de rideaux, de pellicules filtrantes ou de pare soleil à l'extérieur.³⁰ Prévenir l'éblouissement en contrôlant les effets de contre-jour ⁸
- Considérer la chaleur de la lumière en priorisant un éclairage blanc neutre situé entre 4000-5000 K ³⁶
- Les sources lumineuses (ampoules) ne doivent pas être visibles ^{20, 36}
- Pour un éclairage direct, avoir présence de grilles de défilement, de déflecteur ou d'un cache ^{20, 37}
- L'éclairage des corridors devrait être installé dans le même sens que le déplacement afin de favoriser l'orientation ²⁰
- L'éclairage enclenché par détecteur de mouvements n'est pas la solution idéale pour les personnes ayant une déficience visuelle en raison de l'éblouissement soudain possible. Le déclenchement de l'éclairage doit se faire à une certaine distance de la source lumineuse pour laisser une période d'adaptation ³⁰

› Information supplémentaire pour l'accessibilité acoustique

- Réduire le bruit le plus possible (de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment) ^{8, 16, 20}, la présence d'une zone de séparation/cloisonnement peut alors aider ²⁰
- Une bonne acoustique doit être obtenue en optimisant le temps de réverbération optimal, en tenant compte de l'usage/objectif de la pièce et en assurant un niveau de bruit de fond peu élevé. Il convient de déterminer le temps de réverbération optimal sur la base du volume de la pièce et compte tenu de son usage prévu ²⁰
- La géométrie et la forme de la pièce, ainsi que la répartition des surfaces absorbantes et réfléchissantes constituent des éléments importants. Il convient d'accorder une attention toute particulière au choix des surfaces absorbantes, ainsi qu'au choix de surfaces qui réfléchissent le son. Il est possible de recouvrir les sols et les plafonds de surfaces absorbantes afin de développer un environnement acoustique efficace ²⁰



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
1	Voies accessibles	Aire de manoeuvre libre et plane	<ul style="list-style-type: none"> À l'extérieur : $\geq 2250 \times 2250 \text{ mm}^9$ Position immobile : $\geq 800 \times 1350 \text{ mm}^9$ Pour un demi-tour (180°) : $\geq 1500 \times 1500 \text{ mm}^{9,16,20}$ Pour un accès frontal et latéral : $\geq 1350 \times 1350 \text{ mm}^9$ 						
2		Pente longitudinale	$\leq 5\% (1:20)^{8,9}$						
3		Pente transversale	$\leq 2\% (1:50)^9$						
4		Surface		Ferme, stable et antidérapante même si mouillée ^{8,9,16}					
5				Sans ouverture (de fente) ⁸ <ul style="list-style-type: none"> Si présence d'ouvertures : Dont la plus grande dimension $\leq 13 \text{ mm}^{9,10,22}$ et perpendiculaires au sens de la circulation^{8,9} 					
6				Sans marche et sans changement de niveau abrupt ⁸ <ul style="list-style-type: none"> Si présence d'un changement de niveau, marche ou rampe d'accès : Passage signalé par du marquage comme présentant des mains courantes Élévation de 0-6 mm peut être verticale⁹ Élévation de 7-13 mm : Biseau, mais $\leq 50\% (1:2)^9$ Élévation $\geq 13 \text{ mm}$: $\leq 8.33\% (1:12)^9$ 					
7				Sans tapis instable ⁹ <ul style="list-style-type: none"> Si présence de tapis : Piles/boucles basses, fermes, solidement fixé, d'une hauteur de $\leq 13 \text{ mm}^9$ Éviter les couleurs foncées³⁷ 					
8				Largeur <ul style="list-style-type: none"> 1200 mm, idéalement $\geq 1800 \text{ mm}^{8,20}$ Pour un rétrécissement $\leq 600 \text{ mm}$ de longueur : $\geq 810 \text{ mm}^9$ Pour une porte : $\geq 810 \text{ mm}^9$ Pour un demi-tour contournant un obstacle $< 1200 \text{ mm}$ de largeur : $\geq 1100 \text{ mm}^9$ Si le corridor mesure $< 1800 \text{ mm}$ de large : Évitements de 1800mm de large et $< 1800 \text{ mm}$ de long à intervalles raisonnables⁹ Si la circulation est dense : $\geq 1500 \text{ mm}^9$ Pour les allées : $\geq 920 \text{ mm}^9$ 					
9			Dimensions pour les virages	<ul style="list-style-type: none"> À 90° : $\geq 1200 \times 1200 \text{ mm}^{20}$ À 180° : $\geq 2000 \text{ mm}$ (sens de parcours), $\geq 1500 \text{ mm}$ de largeur²⁰ 					
10				Des miroirs convexes devraient être installés aux carrefours ⁹					
11			Hauteur libre	$\geq 2100 \text{ mm}^{20}$					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
12	Voies accessibles	Contraste	Couleur contrastante ($\geq 70\%$) avec les objets environnants ^{8,9} <ul style="list-style-type: none"> De teinte moyenne ou foncée (p. ex. gris moyen) Motifs non complexes ne confondant pas les gens ayant une déficience visuelle^{9,29,38} 					
13		Finition	Fini anti-éblouissant ^{8,9,16,37}					
14		Éclairage	Uniforme, continu et non éblouissant situé sur l'aire de déplacement : ≥ 200 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux ⁹					
15		Repères d'alignement	Stable et ne bougeant pas facilement et détectable avec une canne à une hauteur ≤ 680 mm ⁹					
16			Aire libre aux changements de direction et en début et fin de cheminement : $\geq 1500 \times 1500$ mm ⁹					
17			Largeur entre les repères : ≥ 920 mm ⁹					
18	Indicateurs tactiles	Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Le long de la pleine largeur d'un danger potentiel⁹ Aux changements d'élévation et de direction (dômes)⁹ Sur une bordure non protégée où le changement de hauteur > 250 mm ou la pente $> 33\%$ (1:3)⁹ Zones d'attente des arrêts de transport en commun³⁰ Pour repérer le bouton d'appel de l'ascenseur ou l'entrée d'un commerce³⁰ 					
19		Forme des plaques	Carré ⁹					
20		Largeur	600-650 mm ⁹					
21		Hauteur des dômes	5 ± 1 mm ⁹					
22		Diamètre à la base	10 ± 1 mm supérieur au diamètre à la partie supérieure ⁹					
23		Distance entre les axes des dômes	Si le diamètre à la base est de 22 mm : 55-61 mm ⁹ Si le diamètre à la base est de 25 mm : 57-63 mm ⁹					
24		Spécifications pour une marche	Antidérapante et au niveau avec la surface avoisinante, donc ne rendant pas la marche dangereuse par une surface irrégulière ⁹					
25		Contraste	$\geq 70\%$ avec la couleur de la surface avoisinante ⁹ <ul style="list-style-type: none"> Si jaune : Contraste $\geq 40\%$ avec la surface avoisinante⁹ 					
26			Contraste avec une valeur de réflectance minimale de la surface la plus claire de 50 points ²⁰ <ul style="list-style-type: none"> Si ce sont des unités intégrées : ≥ 30 points²⁰ Si ce sont des unités discrètes : ≥ 40 points²⁰ Si pour signaler un danger : Différence de l'indice de réflectance à la lumière ≥ 50 points et l'indice de réflectance de la surface la plus claire ≥ 60 points²⁰ 					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
27	Indicateur tactile de direction	Largeur	250 - 300 mm ⁹					
28		Espace libre de chaque côté	≥ 600 mm ⁹					
29		Forme	Barres allongées en parallèle à la voie ⁹					
30	Indicateur tactile de direction traversant une route signalant une installation ou une voie déviée	Largeur	600 - 650 mm ⁹					
31		Forme	Barres allongées placées dans la direction menant à l'installation ou à la voie déviée ⁹					
32			Un indicateur tactile de direction doit se composer de barres plates, parallèles et allongées ⁹					
33			Hauteur : 5 ± 1 mm ⁹					
34			Largeur à la partie supérieure : 17 - 30 mm ⁹					
35			Largeur à la base : 10 ± 1mm supérieure à la largeur supérieure ⁹					
36			Distance entre-axes avec les barres adjacentes ⁹					
			• Si la largeur des barres est de 17 mm : 72 - 78 mm					
			Espacement à la base : 27 mm					
			• Si la largeur des barres est de 20 mm : 73 - 80 mm					
			Espacement à la base : 30 mm					
			• Si la largeur des barres est de 25 mm : 75 - 83 mm					
			Espacement à la base : 35 mm					
			• Si la largeur des barres est de 30 mm : 80 - 85 mm					
			Espacement à la base : 40 mm					
37	Longueur à la partie supérieure : ≤ 270 m ⁹							
38	Longueur à la base : 10 ± 1 mm supérieure à la longueur supérieure ⁹							
39	Distance entre les extrémités des barres parallèles : ≤ 30 mm ⁹							
40	Bandes perpendiculaires entre elles :							
	• Aux croisements : Juxtaposer les bandes en implantant un dispositif podotactile carré plus large que les bandes (≥ 600 x 600 mm) ³⁰							
41	Contraste	≥ 70 % avec la couleur avoisinante et ne pas être jaune ⁹						
42	Si accumulation d'eau possible	Installé de sorte que les barres soient séparées par un espace de drainage d'une largeur de 20 - 30 mm ⁹						



› Information supplémentaire sur les voies accessibles

- La fin d'un couloir peut être signalée avec une couleur contrastée sur le mur perpendiculaire ³⁶
- Prévoir des miroirs convexes permettant une meilleure visibilité dans les endroits où le champ visuel risque d'être obstrué ⁸

› Information supplémentaire pour l'accessibilité lumineuse

- Privilégier un éclairage ambiant non éblouissant (150 lux) qui diffuse la lumière vers le haut avec l'ajout d'un éclairage localisé (300 lux) sur les éléments d'information ou significatifs ⁸
- L'éclairage doit être uniforme, soit que les sources lumineuses soient réparties uniformément dans le volume éclairé sans créer de zones d'ombre ^{20, 37}
- Selon l'orientation de la pièce et la présence d'éblouissement, envisager l'utilisation de stores, de toiles, de rideaux, de pellicules filtrantes ou de pare soleil à l'extérieur.³⁰ Prévenir l'éblouissement en contrôlant les effets de contre-jour ⁸
- Considérer la chaleur de la lumière en priorisant un éclairage blanc neutre situé entre 4000 - 5000 K ³⁶
- Les sources lumineuses (ampoules) ne doivent pas être visibles ^{20, 36}
- Pour un éclairage direct, avoir présence de grilles de défilement, de déflecteur ou d'un cache ^{20, 37}
- L'éclairage des corridors devrait être installé dans le même sens que le déplacement afin de favoriser l'orientation ²⁰
- L'éclairage enclenché par détecteur de mouvements n'est pas la solution idéale pour les personnes ayant une déficience visuelle en raison de l'éblouissement soudain possible. Le déclenchement de l'éclairage doit se faire à une certaine distance de la source lumineuse pour laisser une période d'adaptation ³⁰

› Information supplémentaire pour l'accessibilité acoustique

- Réduire le bruit le plus possible (de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment) ^{8, 16, 20}, la présence d'une zone de séparation/cloisonnement peut alors aider ²⁰
- Une bonne acoustique doit être obtenue en optimisant le temps de réverbération optimal, en tenant compte de l'usage/objectif de la pièce et en assurant un niveau de bruit de fond peu élevé. Il convient de déterminer le temps de réverbération optimal sur la base du volume de la pièce et compte tenu de son usage prévu ²⁰
- La géométrie et la forme de la pièce, ainsi que la répartition des surfaces absorbantes et réfléchissantes constituent des éléments importants. Il convient d'accorder une attention toute particulière au choix des surfaces absorbantes, ainsi qu'au choix de surfaces qui réfléchissent le son. Il est possible de recouvrir les sols et les plafonds de surfaces absorbantes afin de développer un environnement acoustique efficace ²⁰



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Murs	Surface	Lisse pour éviter les risques de blessures ³⁸					
2			Mate et non réfléchissante et éviter les murs vitrés ^{15, 28} • Si présence de mur vitré : Bandes/motifs horizontaux fluorescents dans le noir et contrastants (≥ 70 %) de ≥ 50 mm d'épaisseur à une hauteur de 1350 - 1500 mm ⁹					
3			Absence de miroirs pleine hauteur ⁸					
4		Contraste (≥ 70%)	Entre les murs et le plafond ³⁶ • Si les murs et le plafond sont de couleurs similaires : Ajouter une moulure contrastante					
5			Entre les murs et le plancher ^{8, 36} • Si les murs et le plancher sont de couleurs similaires : Ajouter des plinthes contrastantes					
6			Entre les murs et les portes ³⁶ • Si les murs et les portes sont de couleurs similaires : Le cadrage de la porte doit être contrastant					
7			Avec les accessoires/obstacles (équipements, mobilier, dispositifs de commande et de service) et structures environnantes ^{8, 36}					
8		Coloration	Teintes pastel et différentes selon les étages avec un indice de réflexion de la lumière élevé, éviter le blanc (éblouissement) pour les murs mais à privilégier pour les plafonds (maximiser la réflexion) ³⁶					
9			Pas de gros motifs, de surcharge de couleurs ¹⁵					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Obstacles	Signalisation	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les barrières architecturales doivent être signalées à l'aide d'une bande contrastée ($\geq 70\%$) de 100 mm sur leur pourtour ou sur chacune de leurs faces à une hauteur de 1200 - 1400 mm sur une longueur $> 1/3$ de leur largeur ³⁶ Les poteaux < 1300 m de hauteur doivent être signalés par une couleur contrastée de la partie haute ³⁶ 					
2		Dégagement et détectabilité	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'obstacle dans la zone de circulation ^{8,9} Objet(s) situé(s) du même côté <ul style="list-style-type: none"> Faisant saillie à une hauteur < 350 mm ou > 1980 mm ^{8,9}, idéalement ≥ 2050 mm ⁹ Faisant saillie ≤ 100 mm ^{8,9,10,15,20,22} à une hauteur de 350-1980 mm ^{8,9} Faisant saillie ≥ 100 mm : Repérable à une hauteur de 680 mm ⁹ 					
3		Dispositif d'avertissement	Obstacles protégés pour assurer une protection contre les chocs et associés à un dispositif d'avertissement de la présence d'un risque potentiel et détectabl ²⁰ qui soit placé ≥ 600 mm de l'obstacle ⁸					



Information supplémentaire

- Installer des bancs aux abords de l'escalier ¹⁵
- Les profondeurs de marches devraient être plus grandes pour compenser le danger d'accumulation de neige et de glace ⁸

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
1	Signalisation	Localisation	Lorsqu'il n'est pas visible depuis l'entrée ³⁰						
2		Étages	Numérotation à chaque étage ⁸ (voir section Signalisation)						
3	Cage d'escaliers	Localisation	Perpendiculaire à la circulation ^{8, 15} En retrait de l'aire de circulation ¹⁵						
› Si le dessous est ouvert, elle doit avoir les caractéristiques suivantes									
4		Contraste	Dessous contrasté ⁹						
5		Cloisonné	Indice au sol ⁸ (hauteur : 400 mm ³⁰) de couleur contrastante (≥ 70 %) limitant les déplacements lorsque la hauteur libre < 2030 mm ^{13, 19}						
› Si l'escalier se situe dans une zone découverte (non fermée) ²⁰, à chaque palier avec une entrée dans un système d'escalier ⁹, si le profil régulier de l'escalier est brisé ⁹ ou si la volée à un palier de > 2100 mm ⁹ sans main courante, installer une bande d'éveil de vigilance ayant les caractéristiques suivantes									
6		Localisation		Sur les paliers supérieur et inférieur de chaque volée d'escaliers sur toute la largeur de l'escalier ²⁰					
7				Distance par rapport à la première marche descendante : 300-500 mm ²⁰					
8			Profondeur	600-650 mm ⁹					
9	Volées d'escalier	Nombre de marches	Idéalement impair (éviter ascension systématique du même pied) ⁸ : ≤ 16 contremarches ²⁰ • Dans le cas où la surface est limitée ≤ 20 contremarches ²⁰						
10		Dimensions		Uniformiser la dimension des volées et des marches ⁸					
11				Changements de direction à 90° à privilégier pour préserver l'orientation spatiale ⁸					
12		Largeur	≥ 1200 mm ²⁰						
13		Surface		Antidérapante et dure ⁸					
14				Sans reflet ⁸					
15			Sans tapis à motifs ⁸						



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
16	Paliers	Localisation	En haut et en bas de chaque volée d'escalier ⁸					
17		Largeur	Identique ou plus grande à celle des marches (haut et bas de chaque volée) ⁸					
18		Longueur	≥ à la largeur de la volée ⁸ • S'il s'agit d'un escalier droit : ≥ 1100 mm ⁸					
19		Contraste	Entre les paliers et les marches supérieure et inférieure d'une volée d'escaliers ²⁰ avec une bande continue de 40-50 mm sur le bord antérieur du giron de chaque marche pouvant être en retrait de ≤ 15 mm devant le nez, recouvrant la contremarche sur ≤ 10 mm ²⁰ *** Solution alternative : Bande contrastée de 50-100mm sur le giron des première et dernière marches de la volée ²⁰					
20	Contremarches	Configuration	Contremarches fermées ^{9, 16, 20, 21, 23, 24}					
21		Angle	≥ 60° ¹⁰					
22		Hauteur	Constante : ≤ 180 mm ⁹					
23	Marches	Profondeur	Constante ^{8, 9} , un pas par marche ⁸ (≥ 280 mm) ^{9, 10, 11, 21, 22} ***Utiliser des marches plus profondes s'il y a beaucoup d'espace ^{8, 9}					
24		Contraste	De couleur uniforme et sans reflet ¹⁴ et contrastante ³⁶					
25	Nez de marche	Surface	Dure et antidérapante ^{9, 30}					
26		Formes	• Arrondie ⁸ • Taillé en biseau ⁸ et d'une longueur ≤ 38 mm et non accrochant à la sous-face ^{9, 14, 30} • S'il fait saillie : Incliné vers la contremarche à un angle > 60° par rapport à l'horizontale ⁹					
27		Rayon de courbure	≤ 13 mm ⁹					
28		Bande horizontale	Profondeur : 50 ± 10 mm de couleur contrastante (≥ 70%) ^{8, 30} avec le giron et la contremarche sur toute la largeur du giron ⁹					
29	Éclairage		En haut et en bas de chaque volée : 200 lux ²⁰					
30			Entre les volées : 150 lux ²⁰					
31	Sécurité	Alarme lumineuse	De type gyrophare ou stroboscopique dans les cages d'escalier ⁸					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
> S'il s'agit d'un escalier extérieur, ajouter								
32	Escalier extérieur	Pente et Volées	$\leq 8\%$ (1:12) ⁸ ou Si la pente est de $\geq 8\%$ (1:12), présentant une distance de > 2 m de dénivelé et pour lesquelles aucun autre tracé n'est possible : 3-5 marches, entre coupées de paliers ⁸					
33		Paliers	À tous les ≤ 3700 mm de hauteur mesurés verticalement, pour les pentes $\geq 35\%$ (1:3) ⁸					
34		Contremarches	Légèrement ouvertes pour limiter l'accumulation de neige et de glace ⁸					
35			Légère pente vers le fond (1:50 - 2 %) pour faciliter l'égouttement ⁸					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Palier inférieur ^{9,10}	Surface	Plane et libre d'obstacle ^{8,20}					
2		Dimensions	≥ 1800 x 1800 mm ⁸					
3	Pentes	Pente longitudinale	<ul style="list-style-type: none"> • 5-6,7 % (1:20-1:15) ⁹ S'il y a restriction d'espace : <ul style="list-style-type: none"> • Si < 9 m de longueur : Pente ≤ 8,33 % (1:12) ⁸ • Si ≥ 9 m de longueur : Pente ≤ 6,25 % (1:16) ⁸ 					
4		Pente transversale	< 2 % (1:50) ^{9,20,39}					
5	Dimensions du palier intermédiaire plane	Localisation	À tous les 9 m ^{8,9} et aux changements de direction ^{9,10}					
6		Surface	Plane et libre d'obstacle ^{8,20}					
7		Dimensions : ≥ que la rampe la plus large qui y conduit ⁹	<ul style="list-style-type: none"> • ≤ 9 m de longueur sans changement de direction ^{8,9} • Rampe sans changement de direction > 9 m : Palier(s) intermédiaire(s) d'une longueur ≥ 1200 mm ⁸ • Rampe en « L » : Palier(s) intermédiaire(s) ≥ 1800 x 1800 mm ⁸ • Rampe en « U » : Palier(s) intermédiaire(s) ≥ 2200 x 2200 mm ⁸ 					
8	Largeur libre		<ul style="list-style-type: none"> • Rampe simple : <ul style="list-style-type: none"> • Intérieure : ≥ 920 mm ^{9,20} • Extérieure : ≥ 1200 mm ^{8,9,20} • Rampe double (2 voies de large) : ≥ 2200 mm (main courante intermédiaire) et espace entre les mains courantes < 1650 mm ⁸ 					
9	Bordures	Hauteur	Si la rampe/palier ne sont pas au même niveau que le sol ni bordés par un mur ⁸ : ≥ 75 mm ⁹ , chaque côté de la rampe ⁸					
10	Palier supérieur ^{9,10}	Surface	Plane et libre d'obstacle ^{8,20}					
11		Dimensions	≥ 1800 x 1800 mm ⁸					
12	Revêtement	Contraste au sol	70 % (visuel) / matériaux (tactile) en début et en fin de rampe ^{8,19}					
13		À un changement de pente	Bande de couleur contrastante d'une largeur de 50 ± 10 mm sur toute la largeur de la rampe ⁹					
14		Surface	Antidérapant pour la rampe et les paliers ^{8,9,20,23,24}					

17 > Déplacements

Rampe d'accès

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
15	Si le palier conduit à une porte	Dégagement du côté de la poignée	<ul style="list-style-type: none"> • Si elle ouvre vers soi : ≥ 750 mm ⁸ • Si elle ouvre en direction opposée à soi: ≥ 300 mm ⁸ 					
16		Aire de manœuvre	Diamètre de ≥ 1800 mm en dehors de l'aire d'ouverture de la porte ⁸					
17	Protection des intempéries ⁸	Hauteur libre	≥ 1980 mm					
18		Obstacle	• N'empiétant pas sur l'aire de circulation de la rampe					
19			• Ne gênant pas l'utilisation des mains courantes					
20			• Ne limitant pas le niveau d'éclairage					
21	Éclairage		Continu, non-éblouissant, uniforme ⁸ : ≥ 150 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux ^{9,19}					

18 Déplacements

Mains courantes et garde-corps



Information supplémentaire

- Tout escalier de ≥ 3 marches doit avoir une main courante de chaque côté, une main courante intermédiaire¹¹ ou une main courante centrale si la largeur $> 2,4$ m¹⁴
- Présence de mains courantes et garde-corps si la dénivellation est d'une hauteur ≥ 600 mm^{8, 20}
- Éviter les obstacles en bordure des mains courantes⁸
- Résistance des mains courantes : $\leq 1,3$ kN appliquée dans tous les sens⁹

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité	Observations et modifications
1	Mains courantes	Localisation	Une main courante de chaque côté ^{8, 9, 21, 23, 24} à une hauteur de 860-920 mm ⁹				
2			› S'il s'agit d'un escalier				
			À 90° avec les marches et pas d'escalier en spirale ^{8, 20}				
3		Forme	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire d'un diamètre extérieur de 30-40 mm⁹ • Elliptique d'un périmètre extérieur de 100-125 mm, avec la plus grosse section ≤ 45 mm⁹ 				
4		Fixation	Par-dessous (préhension continue) ^{8, 9} <ul style="list-style-type: none"> • Escalier : Continue du côté intérieur et autour des paliers ≤ 2100 mm de longueur, sauf lorsque le palier est coupé par une autre voie d'accès ou comporte une porte d'entrée⁹ 				
5		Dégagement libre entre les mains courantes	<ul style="list-style-type: none"> • Rampe simple : <ul style="list-style-type: none"> • Intérieure : ≥ 920 mm^{9, 20} • Extérieure : ≥ 1200 mm^{9, 20} • Rampe double (2 voies de large) : ≥ 2200 mm (main courante intermédiaire) et espace entre les mains courantes < 1650 mm⁸ • Escalier simple : ≥ 1000 mm²⁰ • Escalier double : Main courante intermédiaire si la largeur du passage est de > 2400 mm¹⁶ 				
6		Prolongement horizontal (plat)	Continu avec la main courante de 300 mm aux extrémités ^{8, 9, 20, 21, 23, 24} (escalier : à une distance d'un giron par rapport à la dernière marche ⁹) et bouts recourbés vers le bas (détectable : ≤ 680 mm ⁹), un poteau/vers un mur ^{8, 9}				
7		Distance main courante - mur	<ul style="list-style-type: none"> • Si la surface du mur est lisse : 35-45 mm⁹ • Si la surface du mur est rugueuse : 45-60 mm⁹ • Si la main courante est dans un évidement : Main courante se prolongeant ≥ 450 mm au-dessus de la main courante⁹ 				
8		Contraste	Couleur contrastée (≥ 70 %) avec les murs et la rampe/escalier ^{8, 9, 16, 19}				
9		Texture	Surface non rugueuse ⁸ , sans éléments saillants ⁹ et ne transmettant pas le froid ni la chaleur ^{8, 9}				
10	Garde-corps	À installer si	Hauteur de chute ≥ 600 mm : Protections à partir de cet endroit ²⁰				
11		Configuration	Vertical, plein, sans barre horizontale ⁸				
12			Partie ajourées ne laissant pas passer d'objets ≥ 100 mm ⁸ de diamètre				



Information supplémentaire

- Éviter les écrans tactiles ou commandes à effleurement ³⁰
- Les matériaux de surface auxquels un utilisateur peut être allergique incluent le nickel, le chrome, le cobalt et le caoutchouc naturel ou synthétique; il convient de ne pas utiliser ces matériaux dans les boutons, commandes, poignées ou mains courantes ²⁰
- Dans le cas où les dimensions de la cabine ne permettent pas la rotation de l'occupant d'un fauteuil roulant, un dispositif (p. ex. miroir de petites dimensions) doit être installé pour permettre à cette personne de percevoir les obstacles situés derrière elle lorsqu'elle sort de la cabine en marche arrière. Le verre du miroir utilisé doit être un verre de sécurité ²⁰
- Placer un miroir face à la porte avec son bord inférieur à 600 mm et son bord supérieur à ≥ 1200 mm afin de permettre aux personnes en fauteuil roulant de voir la configuration du hall dans lequel elle est en train d'entrer ainsi que les obstacles éventuels ²⁰
- Force de fonctionnement pour déclencher le dispositif de demande de secours - système intercommunication : $\geq 2,5$ N ²⁰

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Ascenseurs	Aire de manœuvre	Libre et plane devant l'ascenseur (à l'entrée et à la sortie) ²⁰ : • $\geq 1500 \times 1500$ mm ^{8, 16, 20} idéalement 1800×1800 mm					
2		Précision d'arrêt	≤ 13 mm ^{8, 9, 22} à l'entrée et à la sortie					
3		Largeur de la porte	≥ 915 mm ^{8, 9, 21, 22} • Si la porte est située au centre : 1065 mm ^{9, 21, 22}					
4		Temps d'ouverture de la porte	≥ 5 secondes ⁹ entre l'ouverture et où elle commence à se refermer					
5		Temps d'activation du mécanisme de la porte	≥ 20 secondes ^{9, 22} (avec la possibilité de fermeture des portes de l'intérieur de la cabine)					
6		Dimension de la cabine	• Si la porte est centrée sur le mur de la cabine : 2030×1295 mm ⁹ , idéalement 1700 mm ⁸ • Si la porte n'est pas centrée sur le mur de la cabine : 1725×1295 mm ⁹ , idéalement 1400 mm ⁸					
7		Sol de la cabine	Rigide et antidérapant ^{8, 9, 10, 20, 21, 22}					
8		Revêtements	Mats et non réfléchissants ^{8, 9, 10, 20, 21, 22}					
9		Contraste	Revêtements et dispositifs de la cabine doivent être visuellement contrastés par rapport aux autres, incluant la porte et le cadre ^{9, 30} et entre le plancher et les murs ⁸					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
10	Ascenseurs	Mains courantes	Sur trois côtés ^{8, 16}					
11			Forme : • Circulaire d'un diamètre extérieur de 30 - 40 mm ⁹ • Elliptique d'un périmètre extérieur de 100 - 125 mm, avec la plus grosse section ≤ 45 mm ⁹					
12			Hauteur : 800 - 920 mm ^{8, 9, 10, 21}					
13			Espace entre la main courante et la paroi : 35 - 40 mm ^{8, 9, 20, 21, 26}					
14			Contraste : ≥ 70 % avec les murs et le plancher ^{8, 9, 16, 19}					
15			Texture : Surface non rugueuse ⁸ , sans éléments saillants ⁹					
16		Éclairage	Uniforme de ≥ 100 lux au sol (éviter l'utilisation de projecteurs) ^{8, 9, 20, 21}					
17		Siège pliant (Si l'ascenseur désert > 10 étages) ¹⁶	Hauteur : 500 \pm 20 mm ²⁰					
18			Profondeur : 300 - 400 mm ²⁰					
19			Largeur : 400 - 500 mm ²⁰					
20	Résistance : ≥ 100 kg, idéalement 200 kg ²⁰							
21	Signalisation	Sonore	S'il y a plusieurs ascenseurs, indiquer lequel est appelé à s'ouvrir à l'aide d'un signal sonore et lumineux ³⁰					
22			Synthèse vocale ^{10, 16} audible annonçant l'étage ⁸ et la destination des étages ^{9, 21, 22} de 10-80 dB, ≥ 10 dB de plus que le bruit ambiant ⁸					
23			Témoin sonore audible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cabine, signalant l'ouverture des portes et la direction de l'ascenseur de 10-80 dB, ≥ 10 dB de plus que le bruit ambiant ⁸ • 1 coup pour monter et 2 coups pour descendre ⁸					
23		Visuelle	Signalisation des étages à tous les étages à l'extérieur et à l'intérieur de la cabine sur le jambage extérieur de la porte coulissante ¹⁹ à une hauteur de 1500 mm ⁸					
25			Signalisation de couleur contrastante avec le fond (≥ 70 %) ⁸					
26			Signalisation Braille. ^{8, 16, 19} À une distance < 10 mm de la signalisation ¹⁹					
27			Signalisation Braille de couleur contrastante avec le fond (≥ 70 %) ⁸					
28			Indications au sol à l'entrée de l'ascenseur ²⁰					
29		Témoin lumineux	Diamètre : ≥ 60 mm ⁸					
30			• Centré au-dessus des portes et hauteur du centre à 2-2,4 m ⁸ • Sur le cadre extérieur de la porte et hauteur du centre à 1500 ⁸ \pm 100 mm					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
31	Commandes de palier	Distance de tout coin/ paroi adjacent	≥ 500mm, idéalement 600 mm ²⁰					
32		Hauteur	900-1200 mm, idéalement 1100 mm ²⁰					
33		Diamètre	≥ 20 mm ⁸ , idéalement 30 mm ¹⁶					
34		Localisation	• 1 ascenseur : Commandes à droite si l'espace le permet ⁸ • > 1 ascenseurs : Commandes centrées entre les portes ⁸					
35			Bouton de montée situé au-dessus du bouton de descente ⁸					
36		Type	Bouton en retrait / à effleurement ne s'enfonçant pas à ≥ 9 mm ⁸					
37		Signalisation	Pictogramme en relief (≥ 1,5 mm) sur le bouton de couleur contrastante (≥ 70 %) indiquant la fonction du bouton ⁸					
38		Éclairage	• Complètement éclairés par l'arrière ^{8,30} • Contour du bouton éclairé ¹⁶					
39			Luminescentes à l'appel et éteint à l'ouverture des portes ⁸					
40		Opérabilité	Manipulables avec un poing sans torsion du poignet					
41		Force requise	Nécessitent peu de force (utilisation de 2 doigts) ⁴⁰					
42	Commandes de cabine	Distance de tout coin/ paroi adjacent	≥ 400 mm ⁸ , idéalement 500 mm ²⁰					
43		Hauteur	900-1200 mm, idéalement 1100 mm ²⁰					
44		Diamètre	≥ 20 mm ⁸ , idéalement 30 mm ¹⁶					
45		Type	Bouton en retrait / à effleurement ne s'enfonçant pas à ≥ 9 mm ⁸					
46		Signalisation	Chiffres arabes ^{8,9,20,21,22} en relief (≥ 1,5 mm) ⁸ sur le bouton de couleur contrastante (≥ 70 %) ^{8,30} indiquant la fonction du bouton ⁸					
47			Signalisation en Braille ^{8,9,20,21,22} sur le bouton ⁸					
48		Éclairage	• Complètement éclairés par l'arrière ^{8,30} • Contour du bouton éclairé ¹⁶					
49	Luminescentes à l'appel et éteint à l'ouverture des portes ⁸							



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
50	Commandes de cabine	Surface	Non réfléchissante (commandes et plaque du panneau)					
51		Opérabilité	Manipulables avec un poing sans torsion du poignet					
52		Force requise	Nécessitent peu de force (utilisation de 2 doigts) ⁴⁰					
53	Sécurité	Boutons d'urgence (incluant intercom)	Situés à la base du panneau à une hauteur ≤ 890 mm ⁸					
54			Diamètre : ≥ 20 mm ⁸ , idéalement 30 mm ¹⁶					
55			Type : Bouton en retrait / à effleurement ne s'enfonçant pas à ≥ 9 mm ⁸					
56			Signalisation : Pictogramme en relief (≥ 1,5 mm) sur le bouton de couleur contrastante (≥ 70 %) indiquant la fonction du bouton ⁸					
57			Signalisation en Braille ^{8, 9, 20, 21, 22} sur le bouton ⁸					
58			Éclairage : • Complètement éclairés par l'arrière ^{8, 30} • Contour du bouton éclairé ¹⁶					
59			Opérabilité : Manipulables avec un poing sans torsion du poignet					
60		Force requise : Nécessitent peu de force (utilisation de 2 doigts) ⁴⁰						
61		Téléphone ou vidéophone	Centre à une hauteur ≤ 1200 mm muni d'un cordon ≥ 915 mm ⁸ • Si le téléphone est derrière une porte : Elle peut être ouverte avec un poing sans torsion du poignet et nécessite peu de force (utilisation de 2 doigts)					
62		Dispositif de demande de secours - système intercommunication	Relié de façon permanente à un poste de sécurité assurant une intercommunication bidirectionnelle avec un service d'intervention ou la personne responsable de la sécurité du bâtiment ²⁰					
63	Fournit aux passagers un retour d'information visuel et sonore confirmant que la demande de secours a été émise, à l'aide d'un symbole en forme de cloche jaune éclairé, et la demande de secours a été reçue ²⁰							
64	Alarme lumineuse de type « gyrophare » ou stroboscopique à l'intérieur de la cabine pour signaler une alarme de feu dans l'édifice ⁸							



› Information supplémentaire

- Utilisation exclusivement réservée au transport des personnes (pas pour le transport de marchandise) ⁸

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Extérieur	Aire de manœuvre	Libre et plane d'un diamètre de ≥ 1500 mm ¹⁶					
2	Seuil	Hauteur	≤ 13 mm à l'entrée et à la sortie					
3	Porte	Largeur	≥ 865 mm					
4	Dimensions de la cabine		<ul style="list-style-type: none"> • Si la sortie se fait par la même porte que l'entrée : $\geq 1500 \times 1500$ mm ³⁸ • Si la sortie se fait par une porte distincte : $\geq 1400 \times 865$ mm ³⁸ 					
5	Revêtements	Surface du sol	Rigide et antidérapant					
6		Revêtements	Revêtements mats non réfléchissants					
7	Protège-bords	Hauteur	≥ 1065 mm ³⁸					
8		Surface	Protections lisses, rigides et continues ²⁰					
9	Commandes	Type	Pression maintenue (bouton-poussoir / interrupteur à bascule) revenant en position d'arrêt si relâchées ⁸					
10		Hauteur	900 - 1200 mm, idéalement 1100 mm					
11		Diamètre	≥ 20 mm					
12		Opérabilité	Manipulables avec un poing, sans torsion du poignet					
13		Force requise	Peu de force (utilisation de 2 doigts)					
14	Information		Mode de fonctionnement et mesures de sécurité accessibles et faciles à comprendre ⁸ (voir évaluation Signalisation)					
15	Éclairage		Uniforme de ≥ 100 lux au sol (éviter l'utilisation de projecteurs)					
16	Sécurité	Bouton d'urgence	Centre à une hauteur ≤ 890 mm					
17		Communication	Équipée d'un système de communication en cas de panne ⁸					

21 > Dispositifs de manoeuvre

Instruments de
mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Dispositifs de manoeuvre (interrupteur, prise électrique, etc.)	Aire de manoeuvre devant	Libre et plane pour approche de face ou de côté : $\geq 1350 \times 1350 \text{ mm}^9$					
2		Distance d'un angle intérieur	$\geq 600 \text{ mm}$, idéalement 700 mm^{20}					
3		Hauteur des commandes	$900\text{-}1100 \text{ mm}^{8,9}$ • Si elles sont sur une surface horizontale : $800\text{-}900 \text{ mm}$ et à 300 mm du bord de la surface ⁸					
4		Hauteur d'affichage	$1200\text{-}1400 \text{ mm}$					
5		Information	Commandes faciles à comprendre, ne nécessitent pas de connaissances particulières ²⁰ et fournissant des informations tactile ou sonore ⁹					
6			Contraste : $\geq 70 \%$ avec le mur ou la surface adjacente ^{8,38}					
7		Opérabilité des commandes	Actionnable d'une seule main ^{8,9} , ne nécessitant pas de serrage, de pincement ou une torsion du poignet ⁹					
8		Éclairage	$\geq 100 \text{ lux}^9$ • Si la lecture est nécessaire : 200 lux^9					



› Information supplémentaire pour l'accès aux équipements

- Force requise pour activer une fontaine d'eau : Peu de force, 19,5 N²⁰. Force requise pour les autres équipements : > 22 N^{8,9}

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Fontaine d'eau	Nombre	≥ 1 équipement accessible par type d'équipement (≥ 1 fontaine/étage) ⁸					
2		Signalisation	Identification de la présence/localisation ⁸ dès l'entrée d'un bâtiment ²⁰					
3			Repérable à l'aide d'une canne au sol ⁹					
4		Aire de manœuvre	800 x 1350 mm ⁹					
5		Espace libre	Entre l'équipement et le mur adjacent : ≥ 300 mm ⁸					
6		Fixation	<ul style="list-style-type: none"> • Encastrées⁹ • Placées de façon à ne pas empiéter sur la voie d'accès⁹ et ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Saillie de ≤ 100 mm dans les aires de déplacements lorsque l'arête avant se situe à une hauteur de 350-1980 mm⁸ • Détectable par un indice au sol⁸ 					
7		Contraste	De couleur contrastante (≥ 70%) avec les surfaces avoisinantes (murs et plancher) ^{8,9}					
8			Absence d'éblouissement ou de reflet sur les surfaces ^{8,20}					
9		Éclairage	Uniforme, continu et non éblouissant de ≥ 300 lux ⁸					
10		Dégagement	Largeur : ≥ 750 mm ⁹					
11			Profondeur : ≥ 200 mm ⁹					
12			Hauteur : ≥ 680 mm ⁹					
13		Commande de débit	Permet de régler le débit et la hauteur du jet ⁹					
14			<ul style="list-style-type: none"> • À l'avant de l'appareil^{8,9}, sur le dessus de l'appareil, la hauteur du bec doit être adéquate • Sur le côté à < 150 mm du devant³⁸ 					
15			Opérabilité : Ne doit pas être actionnée par le pied ⁹ et actionnable avec un poing sans torsion du poignet ⁸					
16		Bec	À l'avant de l'appareil ^{8,9} ou sur les côtés ⁹					
17			Hauteur : 750 - 900 mm ⁹					
18		Jet	Parallèle avec l'avant de l'appareil ^{8,9} accessible à < 100 mm de l'avant					
19			Hauteur : 100 mm ^{8,9}					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
20	Guichet par carte	Nombre	≥ 1 équipement accessible par type d'équipement (≥ 1 équipement / étage) ⁸					
21		Signalisation	Identification de la présence/localisation ⁸ dès l'entrée d'un bâtiment ²⁰					
22			Repérable à l'aide d'une canne au sol ⁹					
23		Aire de manœuvre	Libre et plane de ≥ 1500 mm ² (carré), idéalement de 1800 mm ² (carré)					
24		Espace libre	Entre l'équipement et le mur adjacent : ≥ 300 mm ⁸					
25		Fixation	<ul style="list-style-type: none"> • Encastrées⁹ • Placées de façon à ne pas empiéter sur la voie d'accès⁹ et ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Saillie de ≤ 100 mm dans les aires de déplacements lorsque l'arête avant se situe à une hauteur de 350-1980 mm⁸ • Détectable par un indice au sol⁸ 					
26		Contraste	De couleur contrastante (≥ 70 %) avec les surfaces avoisinantes (murs et plancher) ^{8,9}					
27			Absence d'éblouissement ou de reflet sur les surfaces ^{8,20}					
28		Éclairage	Uniforme, continu et non éblouissant de ≥ 300 lux ⁸					
29		Signalisation	Symboles graphiques tactiles sur la surface environnante représentant la carte et l'orientation de son insertion ²⁰					
30			Signaux sonores et visuels indiquant que l'accès a été autorisé ²⁰					
31			Voyants lumineux indiquant les différentes opérations à effectuer (carte, enveloppe, relevé, carnet) ⁸					
32		Dégagement	Absence de tablette basse à l'avant du guichet ⁸					
33		Fentes	Hauteur : 800 - 1100 mm, idéalement 800-900 mm ²⁰					
34			Avec un bord biseauté ²⁰					
35			Contraste de couleur (≥ 70%) avec la surface environnante ²⁰					
36		Clavier	Absence de protège-touches					
37			Hauteur : 800 - 1100 mm lisible en position debout et assise ²⁰					
38			Contraste de couleurs : Du clavier avec le fond ^{16,20}					
39			Contraste de couleurs : Des caractères avec les touches ^{16,20}					
40			Chiffres : Alignés de gauche à droite et disposés en carré où le « 0 » est sous le 8 ¹⁶					
41	Chiffre « 5 » central avec un repère en relief ¹⁶							



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
42	Guichet par carte	Écran	Centré					
43			Hauteur du centre : ≤ 1200 mm ⁸					
44			Contrastes facilitant la lecture ⁸					
45			Caractères simples sans empattement					
46		Prise d'écouteurs	Pour l'utilisation de la synthèse vocale ⁸					
47		Barre d'appui ⁸	Lorsqu'utilisée pour se lever debout, permet à la personne d'être centrée devant l'écran du guichet automatique de 900 ± 100 mm					
48		Comptoir	Présence d'un comptoir accessible pour écrire ⁸ (voir section Comptoir)					
49			Téléphone pour assistance ⁸	Indication d'un numéro de téléphone pour assistance ⁸ avec une signalisation ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Caractères de ≥ 22 mm⁸ • Ayant un fini mat et étant bien éclairé (≥ 300 lux)⁸ • Caractères simples sans empattement⁸ • Message essentiel (éviter les phrases)⁸ 				
50	Téléphone	Nombre	≥ 1 équipement accessible par type d'équipement (≥ 1 équipement / étage) ⁸					
51		Signalisation	Identification de la présence/localisation ⁸ dès l'entrée d'un bâtiment ²⁰					
52			Repérable à l'aide d'une canne au sol ⁹					
53		Aire de manœuvre	Libre et plane de ≥ 1500 mm ² (carré), idéalement de 1800 mm ² (carré)					
54		Espace libre	Entre l'équipement et le mur adjacent : ≥ 300 mm ⁸					
55		Fixation	<ul style="list-style-type: none"> • Encastrées⁹ • Placées de façon à ne pas empiéter sur la voie d'accès⁹ et ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Saillie de ≤ 100 mm dans les aires de déplacements lorsque l'arête avant se situe à une hauteur de $350-1980$ mm⁸ • Détectable par un indice au sol⁸ 					
56		Contraste	De couleur contrastante ($\geq 70\%$) avec les surfaces avoisinantes (murs et plancher) ^{8,9}					
57			Absence d'éblouissement ou de reflet sur les surfaces ^{8,20}					
58	Éclairage	Uniforme, continu et non éblouissant de ≥ 300 lux ⁸						



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
59	Téléphone	Équipement adapté	Si un téléphone public est équipé d'un téléscripteur (TTY) ou d'un appareil de télécommunication pour sourd (ATS), il doit arborer le pictogramme pour TTY ⁹					
60		Localisation	À proximité d'une voie accessible ou reliée à une voie accessible ^{9, 20}					
61			En marge du bruit et des interférences électromagnétiques ⁸					
62			Sur une surface ferme, stable et antidérapante ^{9, 16}					
63			Chaise/fauteuil escamotable à proximité					
64		Fente à monnaie	Hauteur : ≤ 1200 mm ⁸					
65		Clavier	Clavier (ATS) ⁹ et touches de fonction conformes à la CSA T516 ⁹					
66			Hauteur : ≤ 1100 mm ²⁰					
67			Fond et écriture des touches de couleurs contrastantes (≥ 70 %) ³⁸					
68			Repère tactile sur le chiffre 5 ^{16, 20}					
69		Volume	Réglage de volume progressif ⁸ conforme à la CAN/CSA-T515 ⁹					
70		Cordon	Longueur : ≥ 1000 mm ⁹					
71		Tablette - annuaire téléphonique	Largeur : ≥ 450 mm ⁹					
72			Profondeur : ≥ 300 mm ⁹					
73			Hauteur : 730 - 860 mm ⁹					
74		Dégagement pour téléphone pour personnes assises	Largeur : 800 mm ⁹					
75	Profondeur : 1350 mm ⁹							
76	Dégagement aux genoux de 680 - 730 mm pouvant se prolonger à ≤ 480 mm sous la tablette ⁹							



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
77	Poubelles, bacs, cendriers	Nombre	≥ 1 équipement accessible par type d'équipement (≥ 1 équipement / étage) ⁸						
78		Signalisation	Repérable à l'aide d'une canne au sol ⁹						
79			Libre et plane de ≥ 1500 mm ² (carré), idéalement de 1800 mm ² (carré)						
80		Aire de manœuvre	Entre l'équipement et le mur adjacent : ≥ 300 mm ⁸						
81		Espace libre	<ul style="list-style-type: none"> • Encastrées⁹ • Placées de façon à ne pas empiéter sur la voie d'accès⁹ et ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Saillie de ≤ 100 mm dans les aires de déplacements lorsque l'arête avant se situe à une hauteur de 350-1980 mm⁸ • Détectable par un indice au sol⁸ 						
82		Fixation	De couleur contrastante (≥ 70 %) avec les surfaces avoisinantes (murs et plancher) ^{8,9}						
83		Contraste	Absence d'éblouissement ou de reflet sur les surfaces ^{8,20}						
84			Uniforme, continu et non éblouissant de ≥ 300 lux ⁸						
85		Éclairage	À proximité d'une voie accessible ⁹						
86		Localisation	Fixé au sol, à un poteau ou à un mur ⁹						
87	Configuration	Ouverture ou couvercle à une hauteur de ≤ 1060 mm ⁹							



> Information supplémentaire :

- Résistance des barres d'appui : 1,3 kN appliquée dans tous les sens^{8,9}, idéalement 1,7 kN²⁰
- Poids supporté par le banc pour se changer : Poids supporté : 250 kg⁹

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Vestiaire	Cheminement	Libre d'obstacles d'une largeur de ≥ 1065 mm					
2		Aire de manœuvre	Libre et plane de ≥ 1500 mm ^{8,16} , idéalement ≥ 1700 mm ⁸					
3		Surfaces	Sol antidérapant : ≥ 4 m ²⁰					
4			Porte-manteaux, banquettes, poignées et autres quincailleries : Mate et contraste de couleurs et de tons avec l'arrière-plan ²⁰					
5			Près des sièges					
6			Crochet	À différentes hauteurs de 850-1100 mm en plus de ≥ 1 crochet à une hauteur de 1800 mm ²⁰				
7			Saillie : ≤ 40 mm ⁹					
8		Miroir	Bas à une hauteur de ≤ 1 m ⁸					
9		Casiers (quelques casiers accessibles2)	Aire de manœuvre libre et plane devant d'un diamètre de ≥ 1500 mm					
10			Hauteur de la ligne moyenne du numéro de casier : $1500^8 \pm 100$ mm (voir section Signalisation)					
11			Hauteur de la poignée/serrure : 800-900 mm ¹⁶					
12			Opérabilité : Manipulable avec un poing sans torsion du poignet ³⁸					
13			Hauteur des tablettes : 400-1200 mm ³⁸					
14			Hauteur des crochets porte-manteaux: 850-1100 mm ²⁰					
15			Profondeur : ≤ 600 mm ¹⁶					
16		Banc pour le changement	Surface lisse, sans bords coupants et facile à nettoyer ⁹					
17			Largeur de l'espace libre sur toute la longueur devant le banc : ≥ 900 mm ⁹					
18			Profondeur : ≥ 760 mm ⁹					
19			Longueur : ≥ 1830 mm ⁹					
20			Hauteur : 480-520 mm ⁹					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
21	Vestiaire	Barre horizontale pour le banc pour le changement	Antidérapante					
22			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹					
23			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30 - 40mm ^{8,9}					
24			Distance par rapport au mur : 35 - 45 mm ^{8,9}					
25			Ne roule pas dans ses supports ⁹					
26			Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰					
27			Longueur : ≥ 1200 mm ⁹					
28			Centrée dans le sens de la longueur du banc ⁹					
29			Fixée à une hauteur de 750 - 850 mm ⁹					
30			Contraste : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barre d'appui chromée striée encadrée de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹					
31	Alarme	Accessibilité	À partir du siège des vestiaires, de la douche ou de la toilette ²⁰					
32		Reliée à	• Service d'assistance d'urgence ²⁰ • Lieu permettant l'intervention d'un membre du personnel ²⁰					
33		Retour indiquant le déclenchement	Visuel et audible pour indiquer que l'appel d'urgence a été reçu et qu'une action est en cours ²⁰					
34		Bracelets	2 bracelets rouges d'un diamètre de 50mm de la forme d'un cordon ²⁰					
35			Un placé à 800 - 1100 mm ²⁰					
36			L'autre à 100 mm ²⁰					
37		Commande remise à zéro (erreur)	Visible et tactile ²⁰					
38			Bord inférieur à une hauteur de < 800 - 1100 mm ²⁰					
39	Alarme visuelle	Prévenir les personnes sourdes/malentendantes en cas d'urgence ^{8, 16, 20}						

24 > Vestiaires et toilettes

Cabines de toilettes, pour se changer et de douche

Instruments de mesure nécessaires >



> Information supplémentaire

- Résistance des barres d'appui et des sièges : 1,3 kN appliquée dans tous les sens^{8,9}, idéalement 1,7 kN²⁰
- Force requise pour ouvrir/fermer la porte et actionner le mécanisme de verrouillage : Nécessite peu de force (utilisation de 2 doigts)⁴⁰
- Force requise pour opérer la robinetterie et les distributeurs : Nécessite peu de force (utilisation de 2 doigts)

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Cabines	Nombre	≥ 1 cabine adaptée et 5 % du nombre total de cabines présentes, arrondi à l'unité supérieure ¹⁶ • Dans un établissement spécialisé : ≥ 10 % du nombre total de cabines présentes, arrondi à l'unité supérieure ¹⁶					
2		Information	Signalisation identifiant clairement la cabine accessible à l'aide d'un pictogramme compréhensible (voir section Signalisation)					
3		Aire de manœuvre devant la cabine	Libre et plane non occupée par l'aire d'ouverture de la porte de ≥ 1500 x 1500 mm ⁹					
4		Séparation	Rideau/porte n'entravant pas l'accès aux robinets/aires de transfert ^{9,20}					
5		Ouverture	Largeur : ≥ 865 mm ⁸					
6			Hauteur : ≥ 1980 mm					
7		Seuil	Hauteur : ≤ 13 mm ⁹ , idéalement sans seuil ^{8,16,20} • S'il mesure > 13 mm de hauteur : Biseau ≤ 50 % (1:2) ^{9,21,22,24}					
8		Éclairage	Uniforme, continu, non éblouissant : ≥ 200 lux ⁸ avec transitions lumineuses ≤ 300 lux					
9	Porte de cabine	Ouverture	Porte ouvrant vers l'extérieur ^{8,9}					
10			Se refermant par elle-même (au repos : porte entrouverte à ≤ 500 mm) ⁹					
11		Poignée extérieure ⁸ (côté opposé aux charnières (côté pêne))	Poignée en « D » ≥ 140 mm de longueur installée horizontalement ⁹					
12			Hauteur : 800 - 1000 mm ⁹					
13			Centre à 120 - 220 mm du côté pêne ⁹					
14			Opérabilité : Manipulable avec un poing sans torsion du poignet ⁴⁰					
15			Contrastée (≥ 70 %) par rapport à la porte (couleur, fini)					

24 Vestiaires et toilettes

Cabines de toilettes, pour se changer et de douche

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
16	Porte de cabine	Poignée intérieure horizontale	Poignée en « D » ≥ 140 mm de longueur installée horizontalement ^{8,9}					
17			Hauteur : 800-1000 mm ⁹					
18			Centre à 200-300 mm des charnières ^{8,9}					
19			Opérabilité : Manipulable avec un poing sans torsion du poignet ⁴⁰					
20			Contrastée (≥ 70 %) par rapport à la porte (couleur, fini)					
21		Mécanisme de verrouillage	Activable de l'intérieur, mais pouvant être déverrouillé de l'extérieur en cas d'urgence ^{8,9}					
22			Hauteur : 900-1000 mm					
23			Opérabilité : Manipulable avec un poing ⁸ sans torsion du poignet					
24	Cabine pour se changer et vestibule d'une cabine de douche	Aire de manœuvre libre et plane	<ul style="list-style-type: none"> Cabine pour se changer : ≥ 1500 x 1500 mm ⁸ Vestibule douche : ≥ 900 (largeur) x 1500 mm (profondeur) ⁸ 					
25		Crochets porte-manteaux	Un fixé près du siège ⁸					
26			Un autre fixé sur le mur latéral ⁸					
27			Hauteur : 1200 mm ⁸					
28			Saillie : ≤ 40 mm ⁹					
29			Contrastés (≥ 70 %) par rapport au mur ou sur une plaque de couleur contrastante					
30		Siège	Auto-purgeur, antidérapant, stable, sans mécanisme à ressort ⁹ et rabattable vers le haut ²⁰					
31			Hauteur : 430-480 mm ⁹ , idéalement réglable en hauteur ²⁰					
32			Largeur : ≥ 450 mm ^{8,20}					
33			Profondeur : ≥ 450 mm ²⁰					
34			Angles antérieurs arrondis de rayon entre 10-15 mm ²⁰					
35			Angles supérieurs arrondis de rayon de ≥ 2-3 mm ²⁰					
36			Distance avec la paroi arrière : ≤ 40 mm ²⁰					
37			Contrasté (≥ 70 %) avec les murs					

24 Vestiaires et toilettes

Cabines de toilettes, pour se changer et de douche

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
38	Cabine pour se changer et vestibule d'une cabine de douche	Barre d'appui horizontale adjacente au siège (idéalement sur le mur longitudinal de la cabine)	Antidérapante						
39			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹						
40			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8,9}						
41			Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8,9}						
42			Ne roule pas dans ses supports ⁹						
43			Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰						
44			Longueur : ≥ 900 mm ⁸						
45			Hauteur du centre : 750 mm ⁸						
46			Fixée de manière à se prolonger de ≥ 300 mm vers le mur sur lequel le siège est fixé ⁸						
47			Contraste : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barre d'appui chromée striée encadrée de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹						
48			Barre d'appui verticale adjacent au siège (idéalement sur le mur longitudinal de la cabine)	Antidérapante					
49				Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹					
50				Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8,9}					
51				Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8,9}					
52	Ne roule pas dans ses supports ⁹								
53	Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰								
54	Longueur : ≥ 750 mm ⁸								
55	Hauteur (bas): 900 mm ⁸								
56	Fixée à une distance de 300mm du devant du siège ⁸								
57	Contraste : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barre d'appui chromée striée encadrée de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹								

24 > Vestiaires et toilettes

Cabines de toilettes, pour se changer et de douche

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
58	Douche	Aire de manœuvre libre et plane	À l'extérieur de la douche : $\geq 900 \times 1500 \text{ mm}^9$					
59			À l'intérieur de la douche : $\geq 900 \times 1500 \text{ mm}^9$					
60		Aire de transfert	Largeur : $\geq 1350 \text{ mm}$ depuis l'axe du siège ¹⁶					
61			Profondeur : $\geq 1300 \text{ mm}^{16}$					
62		Pente bac intérieur	Par rapport au siphon du sol : 1,67 - 2% (1:50 - 1:60) ²⁰					
63		Pente de la partie extérieure du bac	1,25 - 1,43 % (1:70 - 1:80) avec un écoulement vers le bac de douche ²⁰					
64		Siège	Auto-purgeur, antidérapant, stable, sans mécanisme à ressort ⁸ et rabattable vers le haut ²⁰					
65			Hauteur : 430 - 480 mm ⁹ , idéalement réglable en hauteur ²⁰					
66			Largeur : $\geq 450 \text{ mm}^{8,20}$					
67			Profondeur : $\geq 450 \text{ mm}^{20}$					
68			Angles antérieurs arrondis de rayon entre 10 - 15mm ²⁰					
69			Angles supérieurs arrondis de rayon de $\geq 2 - 3 \text{ mm}^{20}$					
70			Distance avec la paroi arrière : $\leq 40 \text{ mm}^{20}$					
71			Contrasté ($\geq 70\%$) avec les murs					
72		Barre d'appui verticale sur le mur du siège	Antidérapante					
73			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹					
74			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30 - 40 mm ^{8,9}					
75			Distance par rapport au mur : 35 - 45 mm ^{8,9}					
76			Ne roule pas dans ses supports ⁹					
77			Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰					
78			Longueur : $\geq 1000 \text{ mm}^9$					
79	Hauteur du bas : 600 - 650 mm ⁹							
80	Fixée à une distance de 50 - 80 mm du début du mur ⁹							
81	Contraste : • $\geq 70 \%$ par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barre d'appui chromée striée encadrée de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹							

24 Vestiaires et toilettes

Cabines de toilettes, pour se changer et de douche

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
82	Douche	Barre d'appui verticale sur le mur adjacente au siège (Pouvant supporter la pomme de douche flexible ^{9, 20})	Antidérapante					
83			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹					
84			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8, 9}					
85			Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8, 9}					
86			Ne roule pas dans ses supports ⁹					
87			Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰					
88			Longueur : ≥ 1000 mm ⁹					
89			Extrémité inférieure à 50-60 mm au-dessus de la barre d'appui horizontale ⁹					
90			Fixée à 400-500 mm du mur du siège ⁹					
91			Contraste : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barre d'appui chromée striée encadrée de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹					
92	Barre d'appui horizontale sur le mur adjacent au siège	Antidérapante						
93		Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹						
94		Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8, 9}						
95		Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8, 9}						
96		Ne roule pas dans ses supports ⁹						
97		Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰						
98		Longueur : ≥ 1000 mm ⁹						
99		Hauteur du centre : 750-850 mm ⁹						
100		Contraste : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barres d'appui chromées striées encadrées de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹						

24 Vestiaires et toilettes

Cabines de toilettes, pour se changer et de douche

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
101	Douche	Barre d'appui horizontale sur le mur face au siège	Antidérapante			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
102			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
103			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8,9}			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
104			Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8,9}			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
105			Ne roule pas dans ses supports ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
106			Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
107			Longueur : ≥ 600 mm ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
108			Hauteur du centre : 750-850 mm ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
109			Contraste : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barres d'appui chromées striées encadrées de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
110		Robinetterie	Type : • À levier unique (long ou non) ²⁰ • À action automatique manipulable avec le poing sans torsion du poignet ²⁰			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
111			• Localisation : À la portée du siège ⁹ sans torsion et flexion du tronc • Lorsqu'à l'extérieur de la cabine à une hauteur > 1200 mm ^{9,10} au centre de la paroi arrière, au-dessus de la barre d'appui ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
112			Température de l'eau : ≤ 49°C ^{20,22} • Identification : De couleurs contrastantes (≥ 70 %) différentes (bleu, rouge) ³⁸ et information tactile ³⁸ • Robinet automatique à bouton presseur sans réglage ³⁸			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
113			Douche-téléphone : coulissante sur tige verticale ^{8,20}			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
114			Douche-téléphone pouvant être utilisée comme douche fixe, installée à la verticale et pouvant être réglée à une hauteur de 1200-2030 mm sans faire obstacle aux barres d'appui ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
115			Tuyau flexible : ≥ 1800 mm ⁹			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
116			Porte-savons, porte-bouteilles, distributeurs	Encastrés dans le mur ⁸			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
117		Hauteur du mécanisme : 920 ± 100 mm sur le mur adjacent au siège ⁸				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
118		De couleur contrastée (≥ 70 %) aux murs				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
119			Opérabilité : Manipulable avec un poing sans torsion du poignet			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
120		Sortie de vidange	Centrale ²⁰			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
121			Type arrondi et non pas creux (stabilité chaise de douche) ²⁰			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

25 > Vestiaires et toilettes

Salle de toilette(s)

Instruments de mesure nécessaires >



> Information supplémentaire

- Idéalement, les toilettes sont situées au même endroit à tous les étages ³⁷
- Force requise pour la chasse d'eau, la robinetterie, le distributeur de savon et les accessoires : Nécessite peu de force (utilisation de 2 doigts)
- Résistance des barres d'appui : 1,3 kN appliquée dans tous les sens^{8,9} idéalement 1,7 kN²⁰

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
1	Généralité	Nombre	Nombre de cabines adaptées par bloc sanitaire : ≥ 1 et 5 % du nombre total de salles présentes, arrondi à l'unité supérieure ¹⁶ <ul style="list-style-type: none"> • Établissement spécialisé : $\geq 10\%$ du nombre total de salles présentes, arrondi à l'unité supérieure¹⁶ 						
2		Localisation	Distance sans obstacle à parcourir pour atteindre une toilette : ≤ 45 m ⁸						
3		Information	Signalisations de direction indiquant les toilettes dans toutes les parties de l'enceinte ou du bâtiment ²⁰ <ul style="list-style-type: none"> • Si la salle de toilette n'est pas accessible: Indiquer l'emplacement de la salle de toilette accessible la plus proche 						
4		Porte	Enlignée avec l'aire de transfert adjacente à la toilette ^{8,9}						
5		Crochets porte-manteaux	Fixé sur une paroi latérale ^{8,9}						
6			Hauteur : 1200 mm ^{8,9,21} idéalement un autre à 1600 mm ⁸						
7			Saillie : ≤ 40 mm ⁹						
8			Contrastés ($\geq 70\%$) par rapport au mur ou sur une plaque de couleur contrastante						
9		Éclairage	Uniforme, continu et non-éblouissant sur les aires de déplacement : ≥ 150 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux						
10			Uniforme, continu et non-éblouissant dans la cabine ou près de la toilette : ≥ 200 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux						

25 Vestiaires et toilettes

Salle de toilette(s)

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
11	Salle de toilette universelle	Aire de manœuvre	Libre et plane de $\geq 1500 \times 1500$ mm ^{9, 10, 16, 21}					
12		Distance entre les parois opposées	≥ 1700 mm ⁹					
			OU					
13	Cabine de toilette (voir section Cabines)	Espace libre dans la salle	<ul style="list-style-type: none"> Si la porte d'entrée est face à la porte de la / des cabine(s): Espace libre de ≥ 1700 mm entre les portes de la / des cabine(s) et la porte d'entrée ^{8, 9} Si la porte de la / des cabine(s) est face aux urinoirs, à d'autres cabines ou au comptoir : Espace libre de ≥ 1400 mm ⁸ 					
14		Dimensions de la cabine	Largeur : 1700 mm ⁸ • Avec un aidant : ≥ 2 m ⁴¹					
15			Profondeur : ≥ 1800 mm ⁸ • Avec un aidant : $2,40$ m ⁴¹					
16		Aire de transfert	Largeur : ≥ 900 mm ⁹					
17			Longueur : ≥ 1500 mm sur son côté ouvert ⁹					
18	Toilette	Localisation	Distance entre le bord avant du siège et la paroi arrière : $650 - 800$ mm ²⁰					
19			Distance entre l'axe et une paroi adjacente : $460 - 480$ mm ^{9, 20}					
20		Siège	Ne se relevant pas automatiquement sous l'effet d'un ressort ^{8, 9}					
21			Hauteur : $430 - 485$ mm ⁹					
22			Longueur : $500 - 550$ mm ^{9, 16}					
23			Présence d'un dossier ^{8, 9} • S'il y a un réservoir, le couvercle doit être solidement fixé ⁹					
24			Couleur de la lunette : Couleur foncée sur des sanitaires blancs ³⁷					
25		Chasse d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Commande automatique ^{8, 9} Commande manuelle au moyen d'un dispositif placé du côté de transfert de la toilette ^{8, 9} 					
26			Hauteur : $800 - 1100$ mm ¹⁶					
27			Distance par rapport à un mur : $350 - 450$ mm ¹⁶					

25 > Vestiaires et toilettes

Salle de toilette(s)

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
28	Toilette	Papier hygiénique	Fixé au mur latéral le plus près de la toilette ⁸					
29			Distribution du papier : Alignée avec l'avant du siège de toilette ⁹					
30			Hauteur : 600-700 mm ^{9,20}					
31			Saillie : ≤ 150 mm du mur ⁸					
32			Opérabilité : Manipulable avec un poing sans torsion du poignet ⁴⁰					
33			Si présence d'une poubelle pour serviettes hygiéniques : Accessible à partir du siège de la toilette sans torsion du tronc. Mécanismes d'ouverture sans contact recommandés ²⁰					
<p>> Une barre d'appui verticale peut être ajoutée sur la paroi adjacente à la toilette, d'une longueur de ≥ 600 mm à ≤ 250 mm en avant du siège de toilette à une hauteur de 900-1500 mm ⁹</p> <p>> Une barre d'appui rabattable peut être ajoutée du même côté de la toilette que l'aire de transfert et répondre aux mêmes critères que la barre d'appui sur la paroi latérale la plus près de la toilette ⁹ ou en l'absence de mur adjacent ⁸</p>								
34	Toilette	Barre d'appui horizontale sur la paroi latérale la plus près de la toilette	Antidérapante ⁸					
35			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹					
36			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8,9}					
37			Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8,9}					
38			Ne roule pas dans ses supports ⁹					
39			Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰					
40			Hauteur : 750-850 mm ⁹					
41			Distance par rapport à la paroi arrière : > 300 mm ⁹					
42			Distance par rapport à l'avant du siège : < 450 mm ⁹					
43	Contraste :							
			<ul style="list-style-type: none"> • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barres d'appui chromées striées encadrées de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹ 					

25 > Vestiaires et toilettes

Salle de toilette(s)

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
44	Toilette	Barre d'appui horizontale sur la paroi arrière	<ul style="list-style-type: none"> • Si 1 barre : Centrée par rapport à la toilette et d'une longueur de ≥ 600 mm ^{8,9} • Si 2 barres : Placées de chaque côté de la chasse d'eau à une distance de ≤ 150 mm et d'une longueur ≥ 300 mm ⁹ 					
45			Antidérapante ⁸					
46			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹					
47			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8,9}					
48			Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8,9}					
49			Ne roule pas dans ses supports ⁹					
50			Positionnement des accessoires ne gênant pas son utilisation ²⁰					
51			Hauteur : 750-850 mm ⁹					
52			Contraste : <ul style="list-style-type: none"> • $\geq 70\%$ par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barres d'appui chromées striées encadrées de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹ 					
53	Urinoir	Aire de manœuvre	Libre et plane devant l'urinoir d'une largeur de ≥ 800 mm et d'une profondeur de ≥ 1350 mm ^{9,20}					
54		Fixation	Détaché du sol et sans plate-forme d'accès surélevée ^{8,20}					
55		Hauteur	Bord inférieur : ≤ 430 mm ^{9,24,38} et ≥ 1 à une hauteur de ≥ 380 mm ²⁰					
56			Bord supérieur : ≤ 860 mm ⁹					
57		Indicateurs d'axe	Largeur : ≥ 50 mm centrés sur l'urinoir ⁹					
58			Se prolongent à une hauteur ≥ 1300 mm ⁹ , mais jamais < 150 mm au-dessus de la partie supérieure de l'urinoir ⁹					
59		Contraste	Contrastant visuellement avec la paroi sur laquelle il est fixé ^{9,20}					

25 Vestiaires et toilettes

Salle de toilette(s)

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
60	Urinoir	Barres d'appui verticales de chaque côté ^{9,20}	Antidérapante					
61			Surface : Barre d'appui et surfaces contiguës exemptes de tout élément saillant ou abrasif ⁹					
62			Forme : Tubulaire d'un diamètre de 30-40 mm ^{8,9}					
63			Distance par rapport au mur : 35-45 mm ^{8,9}					
64			Ne roule pas dans ses supports ⁹					
65			Longueur : ≥ 600 mm ^{8,9}					
66			Hauteur de l'extrémité inférieure : 1000 mm ⁹					
67			Distance par rapport au centre de l'urinoir : ≤ 380 mm ⁹					
68		Contraste : • ≥ 70 % par rapport aux murs et au plancher ⁹ • Barres d'appui chromées striées encadrées de couleur contrastante derrière (blanc/jaune) suivant les lignes de la barre ⁹						
69	Chasse d'eau	Automatique ⁹ ou à levier opérable avec un poing						
70	Espace lavabo	Aire de manœuvre	Libre et plane d'une largeur de ≥ 800 mm et d'une profondeur de 1350 mm, dont ≤ 480 mm peuvent être sous le lavabo ⁹					
71		Dégagement sous le lavabo	Largeur : ≥ 750 mm ⁹					
72			Profondeur : ≥ 200 mm ^{9,20}					
73			Hauteur : ≥ 680 mm ⁹					
74			Tuyauterie isolée (recouverte) ⁸ raccordée vers l'arrière ⁹					
75		Dégagement pour les pieds	Largeur : ≥ 750 mm ⁹					
76			Profondeur : ≥ 230 mm ⁹					
77			Hauteur : ≥ 230 mm ^{8,9}					
78		Localisation du lavabo	Distance entre le centre du lavabo et une paroi latérale : ≥ 460 mm ^{8,9}					
79			Distance entre le bord avant du lavabo et la paroi : 350-600 mm ⁹					
80			Hauteur : 810-860 mm ⁹					
81	Dimensions de la cavité lavabo	≥ 600 x 600 mm ¹⁶						

25 Vestiaires et toilettes

Salle de toilette(s)

Instruments de mesure nécessaires



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications	
82	Espace lavabo	Robinetterie (Éviter les mitigeurs à boule ou à pression) ⁸	Type : Ne nécessitant pas de torsion du poignet ^{8,9} • À levier unique • À commande électronique • À levier long						
83			Hauteur : 920 ± 100 mm						
84			Distance avec la paroi avant du comptoir : ≤ 485 mm						
85			Force requise ayant les caractéristiques suivantes : • Ni l'application d'une force constante pour maintenir l'écoulement de l'eau ⁹ • Ni l'usage des pieds						
86			S'il y a une minuterie : Durée de l'écoulement de ≥ 10 secondes ⁹						
87			Température de l'eau : ≤ 49°C ^{9,38}						
88			Identification : • Couleurs contrastantes (≥ 70 %) différentes (bleu, rouge) et information tactile pour les différencier ³⁸ • Robinet automatique • Bouton presseur sans réglage						
89			Distributeur de savon (Distributeurs sans contact sont recommandés) ²⁰	Hauteur de la commande : ≤ 1100 mm ^{9,20} • À proximité du lavabo sur un mur latéral ⁸ • À < 500 mm d'une personne assise près du lavabo ⁹					
90				Manipulable avec un poing sans torsion du poignet ³⁵					
91				Manipulable d'une main pour recevoir le savon dans la paume ⁹					
92	Table à langer	Espace libre sur le comptoir d'une largeur de ≥ 900 mm ⁸ ou table murale							
93	Miroir	Non incliné et non plain-pied ⁹							
94		Bord inférieur à une hauteur ≤ 1000 mm ^{8,9,21,24,38}							
95	Contraste	Ameublement contrastant avec le sol (comptoir, poubelle) ⁹							
96		Lavabo contrastant avec le comptoir ⁹							
97	Accessoires (séchoir, poubelle, distributeur, etc.)	Hauteur de la partie opérable : 800 - 1100 mm ²⁰							
98		Opérabilité : Manipulable avec un poing sans torsion du poignet							
99	Éclairage	200 lux (mesuré à une hauteur de 800 mm du sol) ²⁰							
100		Absence d'interrupteurs à minuterie ²⁰							
101									



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Salle et auditorium	Surface du sol	Chemin menant à un siège accessible et à l'avant sans marche ³⁸					
2		Présentateur : tableau et bureau	Aire de manœuvre libre et plane de $\geq 1500 \times 1500$ mm ³⁸					
3		Lutrin/Table	<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur ajustable • Présence d'une table accessible (voir section Table) 					
4		Scène et coulisses	Accessible à partir d'une rampe accessible ^{5, 8}					
5		Largeur des allées	<ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit d'un auditorium : ≥ 2400 mm²⁰ • S'il s'agit d'une classe avec des tables : ≥ 1065 mm²⁸ 					
6		Dispositif d'amélioration de l'écoute	S'il s'agit d'un auditorium, à tous les sièges, y compris le devant de la scène (p. ex. boucles par induction, systèmes de transmission de signaux infrarouges) ²⁰					
7			S'il s'agit d'une classe de plus de 50 sièges : Présence d'un micro ajustable en hauteur ou portatif ²⁸					
8		Éclairage	Uniforme, continu, non éblouissant sur les places adaptées : ≥ 200 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux					
9			Contrôle ajustable de l'éclairage sur le présentateur : ≥ 300 lux ^{8, 28}					
10			Éclairage des visages et des mains des acteurs, et des personnes pratiquant l'interprétation gestuelle à un angle de 45-50° par rapport à l'horizontale au niveau du plafond pour les personnes malentendantes et toile de fond contrastée ²⁰					



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Bibliothèque et Centre de documentation	Signalisation des rayons	Ligne moyenne à une hauteur de 1500 ± 100 mm (voir section Signalisation)					
2		Aire de manœuvre	Libre et plane de ≥ 1500 x 1500 mm en fin d'allées ³⁸					
3		Allées	Largeur : ≥ 1200 mm ³⁸					
4		Tablettes	Hauteur : 400 - 1200 mm ³⁸					
5		Éclairage rayons	Continu et uniforme : ≥ 200 lux avec transitions lumineuses ≤ 300 lux					



> Information supplémentaire

- Force requise pour opérer les distributeurs : Nécessite peu de force pour l'activation (utilisation de 2 doigts)

#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications
1	Distributeurs d'aliments	Signalisation	Doublage de l'information écrite en Braille ou de manière sonore (pour boutons à usage unique) ¹⁶					
2		Hauteur - dispositif à manipuler	<ul style="list-style-type: none"> • S'ils sont à 250-600mm du bord du comptoir : ≤ 1 m³⁸ • S'ils sont rapprochés du bord du comptoir : 380 - 1200 mm³⁸ 					
3		Opérabilité	Manipulables avec un poing sans torsion du poignet					
4	Passe-plat	Direct entre l'employé et l'utilisateur	Glissière à plateaux dont le dessus est à une hauteur de ≤ 865 mm ³⁸					
5			Profondeur : < 485 mm ³⁸					
6			Dégagement (voir section Comptoir)					
7	Comptoir-caisse	Orientation	Comptoir visible et accessible depuis l'entrée					
8		Écran de la caisse	Dirigé vers le client					
9			Fond et écriture du prix sur la caisse de couleurs contrastantes ($\geq 70\%$)					
10			Caractères simples sans empattement ≥ 22 mm					
11			Fini mat et bien éclairé : ≥ 200 lux					
12		Terminal pour carte de crédit/débit	Écran ayant un fond et une écriture de couleurs contrastantes ($\geq 70\%$)					
13			Caractères simples sans empattement ≥ 22 mm					
14			Fini mat et bien éclairé : ≥ 200 lux					
15			Absence de protège-touches					
16			Boutons de commande ayant un fond et une écriture de couleurs contrastantes ($\geq 70\%$)					
17	Présence de repères tactiles sur les boutons de commande							
18	Présence d'un code de couleurs pour les opérations possibles							

29 > Places accessibles

Instruments de mesure nécessaires >



#	Éléments	Composantes	Critères	Mesures réelles	Absent	Conformité		Observations et modifications																																			
1	Places accessibles	Nombre	Intégrer ces espaces aux autres sièges et permettre à deux utilisateurs de fauteuils de rester ensemble ^{8, 20}																																								
2			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">> Sièges mobiles ⁹</th> <th colspan="2">> Sièges fixes ⁸</th> </tr> <tr> <th>nb. total de sièges</th> <th>nb. sièges adaptés</th> <th>nb. total de sièges</th> <th>nb. sièges adaptés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4-25</td> <td>1</td> <td>2-100</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>26-50</td> <td>2</td> <td>101-200</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>51-150</td> <td>4</td> <td>201-300</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>151-300</td> <td>5</td> <td>301-400</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>301-500</td> <td>6</td> <td>401-500</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>501 - 5000</td> <td>6 + 1 par 150 ou fraction de ce chiffre</td> <td colspan="2">Pour chaque tranche de 400 sièges de plus : ajouter un siège non fixé supplémentaire</td> </tr> <tr> <td>> 5000</td> <td>36 + 1 par 200 ou fraction de ce chiffre</td> <td colspan="2">S'il s'agit d'un auditorium à sièges fixes : ≥ 15 sièges pliables ou amovibles ²⁰</td> </tr> </tbody> </table>	> Sièges mobiles ⁹		> Sièges fixes ⁸		nb. total de sièges	nb. sièges adaptés	nb. total de sièges	nb. sièges adaptés	4-25	1	2-100	2	26-50	2	101-200	3	51-150	4	201-300	4	151-300	5	301-400	5	301-500	6	401-500	6	501 - 5000	6 + 1 par 150 ou fraction de ce chiffre	Pour chaque tranche de 400 sièges de plus : ajouter un siège non fixé supplémentaire		> 5000	36 + 1 par 200 ou fraction de ce chiffre	S'il s'agit d'un auditorium à sièges fixes : ≥ 15 sièges pliables ou amovibles ²⁰					
			> Sièges mobiles ⁹		> Sièges fixes ⁸																																						
			nb. total de sièges	nb. sièges adaptés	nb. total de sièges	nb. sièges adaptés																																					
			4-25	1	2-100	2																																					
			26-50	2	101-200	3																																					
			51-150	4	201-300	4																																					
			151-300	5	301-400	5																																					
301-500		6	401-500	6																																							
501 - 5000		6 + 1 par 150 ou fraction de ce chiffre	Pour chaque tranche de 400 sièges de plus : ajouter un siège non fixé supplémentaire																																								
> 5000		36 + 1 par 200 ou fraction de ce chiffre	S'il s'agit d'un auditorium à sièges fixes : ≥ 15 sièges pliables ou amovibles ²⁰																																								
3	Certaines places sont libres de sièges pour les personnes utilisant un fauteuil roulant ou présence de chaises non fixées au plancher ²²																																										
4	Interprète	Espace disponible pour un interprète du langage des signes une rangée face aux sièges adaptés sans que ce dernier soit dans l'allée ²⁰																																									
5	Localisation	Contiguës aux voies d'accès, à proximité des sorties de secours et répartis dans toute la zone des places assises à tous les niveaux accessibles adjacents aux autres places assises ^{9, 16, 20}																																									
6		Zone adaptée délimitée par un contraste de couleurs (≥ 70 %) et de texture au sol																																									
7		S'il s'agit d'un auditorium, les places doivent avoir les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Places adaptées signalées comme accessibles • Numéros des rangées et des sièges : Lisibles avec un indicateur tactile, d'une dimension adéquate et d'un contraste visuel suffisant par rapport à l'arrière-plan ²⁰ 																																									
8		Surface du sol	Libre et nivelée ²⁰																																								
9	Superficie	≥ 900 x 1400 mm ²⁰																																									
10	Ligne de visibilité	Ne doit pas être obstruée par les personnes debout ¹⁶ (vision de l'avant de la salle et du présentateur, s'il y a lieu), comparable à celle des autres places ^{9, 20}																																									
11		Hauteur de l'œil libre minimale ≥ 1200 mm ²⁰																																									



anciennement

Mesure de l'accessibilité
aux infrastructures urbaines
pour les adultes présentant
des déficiences physiques

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec



CIRRIS

Centre interdisciplinaire de recherche
en réadaptation et intégration sociale



UNIVERSITÉ
LAVAL